



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 2 :
RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES (ROB)

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 2 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue modifier l'article L. 2312-1 du CGCT qui précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ». De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la ville pour son projet de Budget 2023 sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2023 de la ville.

Sous réserve que le rapport d'orientations budgétaires n'apporte aucun complément de propositions, il est demandé au conseil municipal de procéder à un vote sur la présente délibération. Cette délibération ne revêt donc aucun caractère décisionnel mais a vocation à renforcer l'information financière de l'assemblée délibérante avant le vote du budget. L'examen du budget primitif 2023 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du 5 avril prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29 et L 2312-1,
VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexé,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : PRENDRE acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Article 2 : CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY



CONSEIL MUNICIPAL

Février 2023

Rapport d'Orientations Budgétaires

2023

Sommaire

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

1. Le contexte économique
2. La situation des finances publiques (nationales et locales)

II – PRESENTATION DU CONTEXTE BUDGETAIRE 2023

1. Synthèse des axes des orientations budgétaires
2. La situation financière 2022 (épargne, comparaison autres communes, ratios financiers)
3. Les investissements et leur financement avec rappel PPI
4. La Dette
5. Les dépenses de fonctionnement-vision globale
6. La masse salariale et son évolution
7. L'impact de l'inflation sur les charges à caractère général
8. Les recettes de fonctionnement-vision globale
9. Les recettes des services
10. Les dotations
11. Les recettes fiscales
 - La fiscalité indirecte
 - La fiscalité directe et la taxe foncière (la base et son évolution/ / Les taux)
12. Les orientations budgétaires

III – ANNEXES

1. Situation des finances publiques
2. Mesures en faveur des collectivités locales- PLF 2023
3. Enjeu de la maîtrise de la dépense publique
4. La fiscalité locale



PREAMBULE

Avant Le vote du budget le 05 avril , l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente au conseil municipal un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels** envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- **une présentation de la structure des effectifs** et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

La présentation du ROB constitue une formalité substantielle.

Synthèse du CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER des finances publiques

La situation économique qui était en voie de redressement en 2021 après la crise sanitaire du COVID est de nouveau fragilisée par la crise économique issue du conflit en Ukraine.

La croissance économique mondiale, européenne et française devrait encore ralentir en 2023. Des perspectives de reprise sont toutefois espérées en 2024.

La France montre une certaine résilience face à ces difficultés avec une croissance 2022 anticipée meilleure que celle prévue et une inflation plus faible que celle de beaucoup de pays de la zone euro. La dynamique 2023 et la reprise attendue en 2024 seront importantes.

La France garde une situation financière dégradée : La France fait en effet partie, au niveau européen, en matière de déficit public et de dette publique des plus mauvais élèves. La loi de Finances 2023 prévoit une réduction du déficit public à 5 % du PIB et une baisse du taux d'endettement à 111,2 % du PIB. Le retour à un déficit inférieur à 3% n'est envisagé qu'à horizon 2027.

L'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement) demeure l'indicateur majeur pour les collectivités.

Après une progression en 2021, l'épargne brute devrait reculer en 2022 en raison des assauts de la crise économique et de la hausse de l'inflation.

La loi de Finances 2023 s'inscrit dans une volonté de répondre aux difficultés économiques avec la prolongation du filet de sécurité et la mise en place de l'amortisseur d'électricité. A noter que notre commune ne devrait pas pouvoir bénéficier du filet de sécurité 2022. L'amortisseur électricité sera lui sollicité par la commune en 2023 et le cas échéant, le filet de sécurité si cela devait être possible.

La trajectoire pluriannuelle des finances publiques n'est toujours pas bien identifiée et les menaces sur l'autonomie financière et fiscale des collectivités ne sont pas levées.

La situation économique internationale

La conjoncture économique est impactée de plein fouet par la guerre menée en Ukraine.

Outre la crise humanitaire qui se poursuit avec ses conséquences dramatiques pour les populations, cette guerre a également déclenché une crise du coût de la vie.

Elle a ainsi entraîné l'économie mondiale sur une trajectoire de ralentissement de la croissance et de hausse de l'inflation, inédite depuis les années 1970.

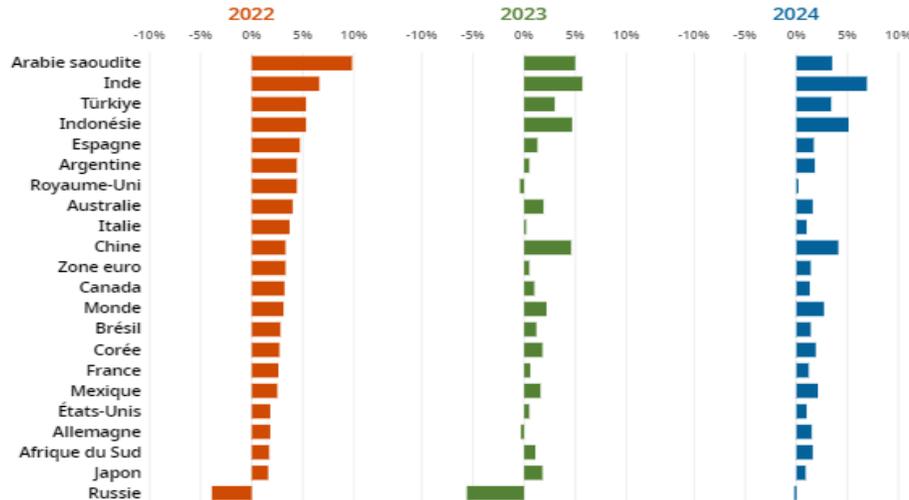
Malgré le coup de fouet à l'activité faisant suite à la diminution du nombre de contaminations au COVID-19 dans le monde, la croissance mondiale devrait selon les projections publiées par la direction générale du Trésor, ralentir en 2022 pour s'établir autour de 3,3 % et maintenir ce rythme en 2023 avec +3,1%. Sous l'effet d'un resserrement monétaire et du niveau élevé des prix énergétiques, la croissance devrait être nettement plus faible que prévu dans la plupart des économies

La guerre en Ukraine a anéanti l'espoir d'une fin rapide de la hausse de l'inflation engendrée par les difficultés d'approvisionnement liées au COVID-19, observées dans l'économie mondiale en 2021 et au début de 2022. Du fait des prix élevés des produits alimentaires et de l'énergie et de la dégradation continue de la situation des chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix à la consommation va se poursuivre jusqu'à un niveau plus élevé que prévu initialement atteignant des niveaux inédits depuis 40 ans notamment en Allemagne, Royaume Uni et Etats Unis.

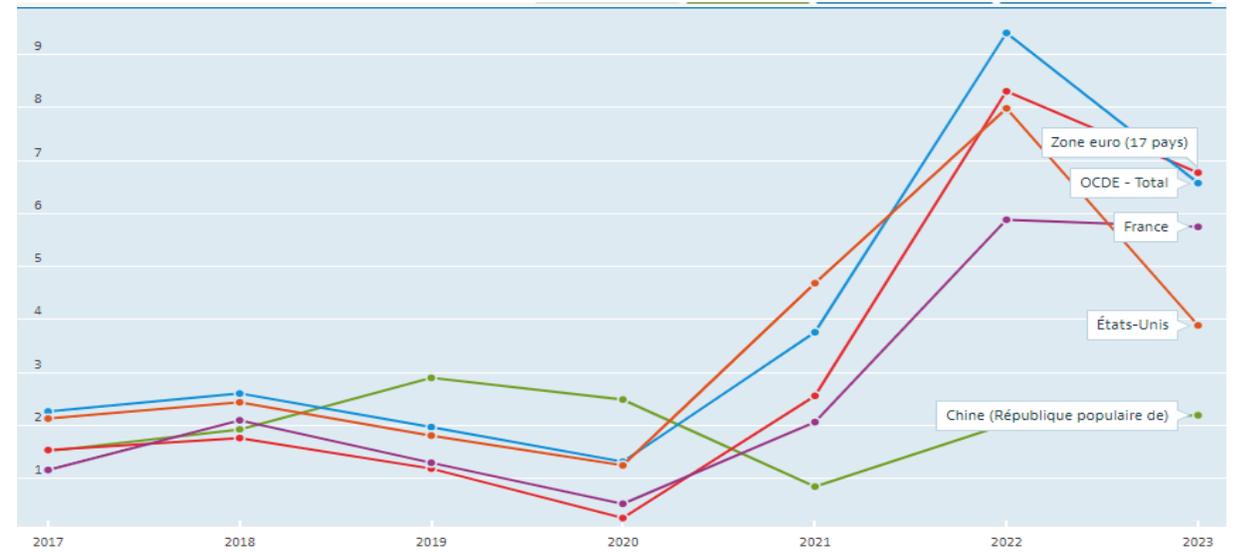
PIB en 2022, 2023 et 2024

Glissement annuel en %

Principales économies | pays de l'OCDE



Source: Perspectives économiques de l'OCDE (Édition 2022/2).



La situation économique en zone euro

Au premier semestre 2022, en dépit de la guerre en Ukraine, l'économie de la zone euro a enregistré une croissance robuste, grâce à la réouverture de l'économie et au fort rebond du tourisme
Cette situation ne devrait pas perdurer en 2023 avant une reprise espérée en 2024.



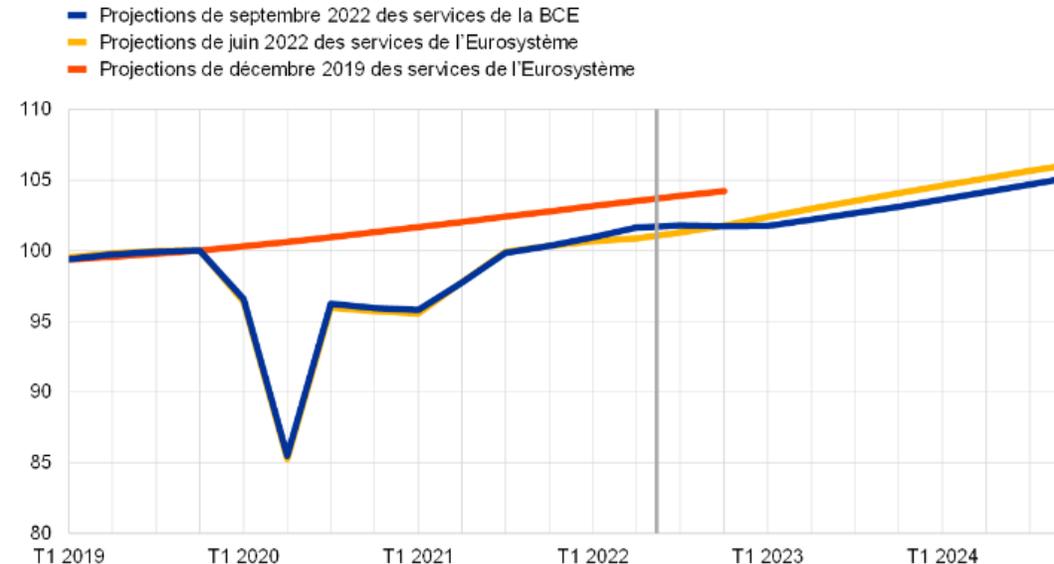
La croissance du PIB en volume devrait significativement ralentir au dernier trimestre 2022 pour s'établir à +3,3% en 2022, les prix élevés de l'énergie et des produits alimentaires, l'effritement de la confiance, la persistance des difficultés d'approvisionnement et les 1ers effets du durcissement de la politique monétaire provoqueront un ralentissement de la croissance dans les prochains mois.



La croissance du PIB en volume devrait rebondir au cours de l'année 2024 à hauteur de +1,4% à la faveur du redressement de la consommation et de l'investissement. L'inflation ne devrait refluer que peu à peu restant à des niveaux élevés sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des tensions sur les marchés du travail

PIB en volume de la zone euro

(volumes chaînés, T4 2019 = 100)



La situation économique en France

Face aux chocs de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine, l'économie française a démontré toute sa résilience en 2022. Un net ralentissement s'observerait à partir de 2023 avant une reprise espérée en 2024 et 2025.

Le PLF 2023 a acté une croissance meilleure que prévue pour 2022, à +2,6%. Après un recul sur le 1^{er} trimestre (-0,2%), l'activité a fortement progressé au 2^{eme} trimestre (+0,5%) et 3^{eme} trimestre (+0,2%) grâce au dynamisme du marché du travail.

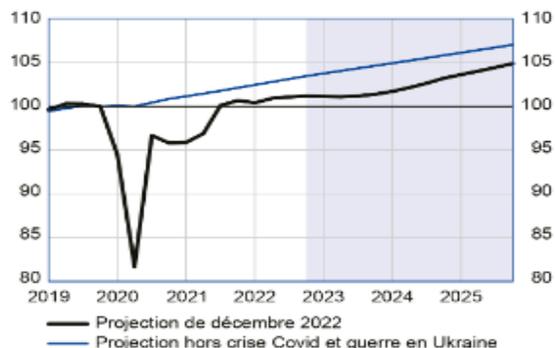
L'hypothèse de croissance pour 2023 est établie à +1%, freinée par la forte hausse des prix de l'énergie. La consommation des ménages resterait dynamique grâce aux mesures de soutien au pouvoir d'achat.

L'inflation (au sens de l'IPC) s'établirait en 2022 à +6 % en moyenne annuelle (après +1,6 % en 2021).

L'inflation se situerait de en 2023, à +6 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début de l'année et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +4 % à la fin 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient après la forte hausse observée en 2022.

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine

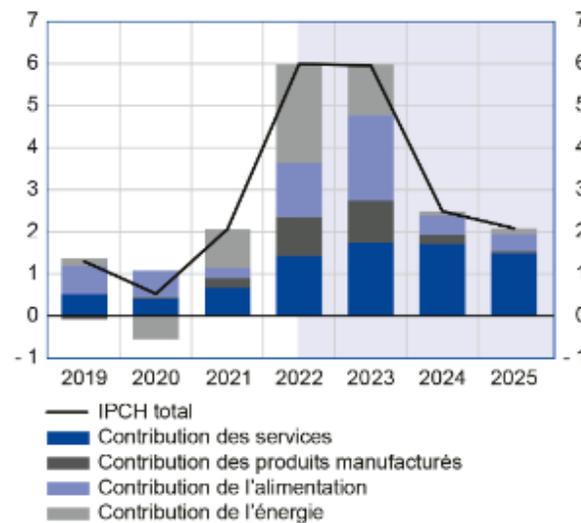
(volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)



Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

La situation des finances publiques

Au vu des critères de Maastricht

la France est ressortie de la crise sanitaire avec une situation extrêmement dégradée

Les résultats sur la situation des finances publiques en 2020 (rapport Cour des Comptes 22/06/2021) témoigne de cette situation

EN 2020

-Le déficit public s'est établi à -8,9 % de PIB

-Depuis 40 ans, la dette publique en part de PIB a augmenté presque sans discontinuer pour atteindre 114,6% en 2020

-la dépense publique reste élevée avec un seuil de 61,4% du PIB

EN 2021

En 2021, la situation s'est améliorée sans retrouver une situation favorable

Le rapport de la Cour des Comptes du 01/07/2022 présente cette nouvelle situation

-Le déficit public s'établit pour 2021 à 160,7 Mds€, soit -6,4% du PIB

-La dette publique a augmentée de 164,9Mds€ en 2021 pour s'établir à 112,5% de PIB (soit 2 813,1 Md€)

-Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques représentent 59% du PIB

Ratios de finances publiques(en % du PIB)										
Sources : Insee										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,6	-2,9	-2,3	-3,1	-8,9	-6,4
Dette publique (brute)	90,6	93,4	94,9	95,6	98,0	98,3	97,8	97,4	114,6	112,5
Dépenses publiques	57,1	57,2	57,2	56,8	56,7	56,5	55,6	55,4	61,4	59

Situation des finances publiques

La loi de finances 2023

Le projet de loi de finances loi a été présenté au Conseil des ministres du 26 septembre 2022.

Le projet de loi de finances a été adopté suite au rejet des motions de censures consécutives à l'application de l'article 49.3 de la constitution.

La situation des finances publiques reste dégradée dans un contexte économique difficile.

Le gouvernement table sur des **prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023 (1,6% à 1,8% en 2024)**, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2%/4,3% en 2023. *(Elles restent optimistes par rapport à la banque de France)*

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Prévisions de croissance</i>						
. Gouvernement	2,70%	1,00%	1,60%	1,70%	1,70%	1,80%
. Banque de France (décembre 2022)	2,60%	0,30%	1,20%	1,80%	1,80%	1,80%
<i>Prévisions d'inflation</i>						
. Gouvernement	5,30%	4,30%	3,00%	2,10%	1,75%	1,75%
. Banque de France (décembre 2022)	6,00%	6,00%	2,50%	2,10%	2,10%	2,10%

Le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 Mds€, pour atteindre 158,5 milliards en 2023

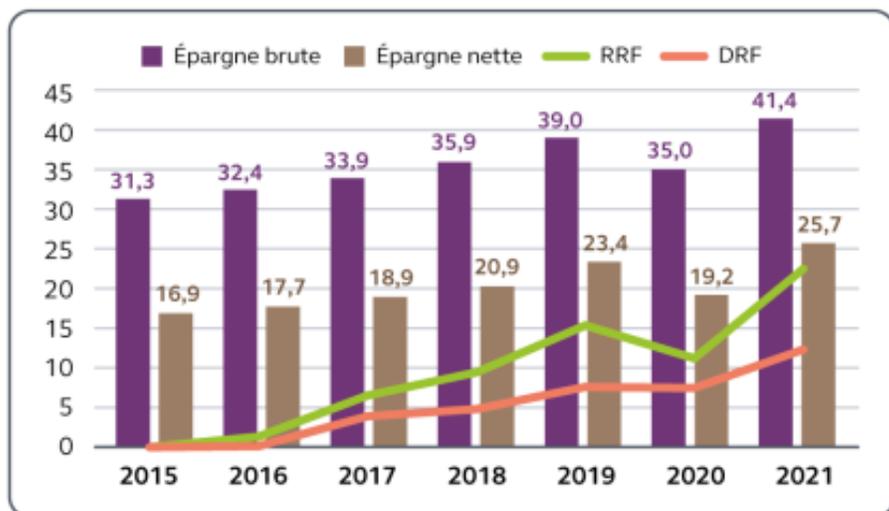
Le **poids de la dette publique** baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à **111,2% en 2023**.

La situation des finances publiques locales en 2021

Après la forte dégradation en 2020, Les finances publiques locales 2021 se sont améliorées.

La Cour des comptes évoque dans son rapport du 01 juillet 2022 une progression de **l'épargne brute** de +6,4Mds€

Graphique n° 4 : épargnes brute et nette des collectivités locales entre 2015 et 2021 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP. Les courbes relatives aux recettes et dépenses réelles de fonctionnement (RRF et DRF) représentent leur évolution par rapport à leur niveau de 2015 (en Md€)

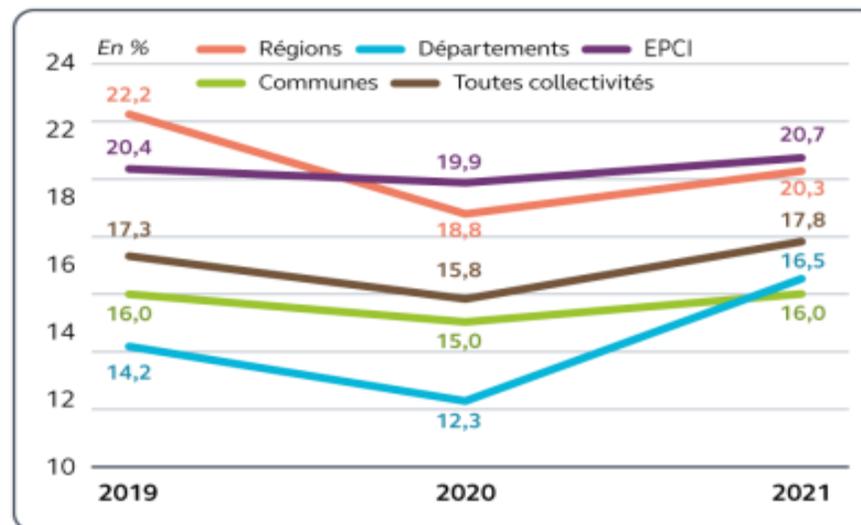
Rapport observatoire des finances et de gestion publique locales (OFGCL)



Cette amélioration s'est observée sur tous les niveaux de collectivités

La Cour des Comptes illustre cette situation avec une progression pour toutes les collectivités locales du taux moyen d'épargne brute

Graphique n° 5 : épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement entre 2019 et 2021



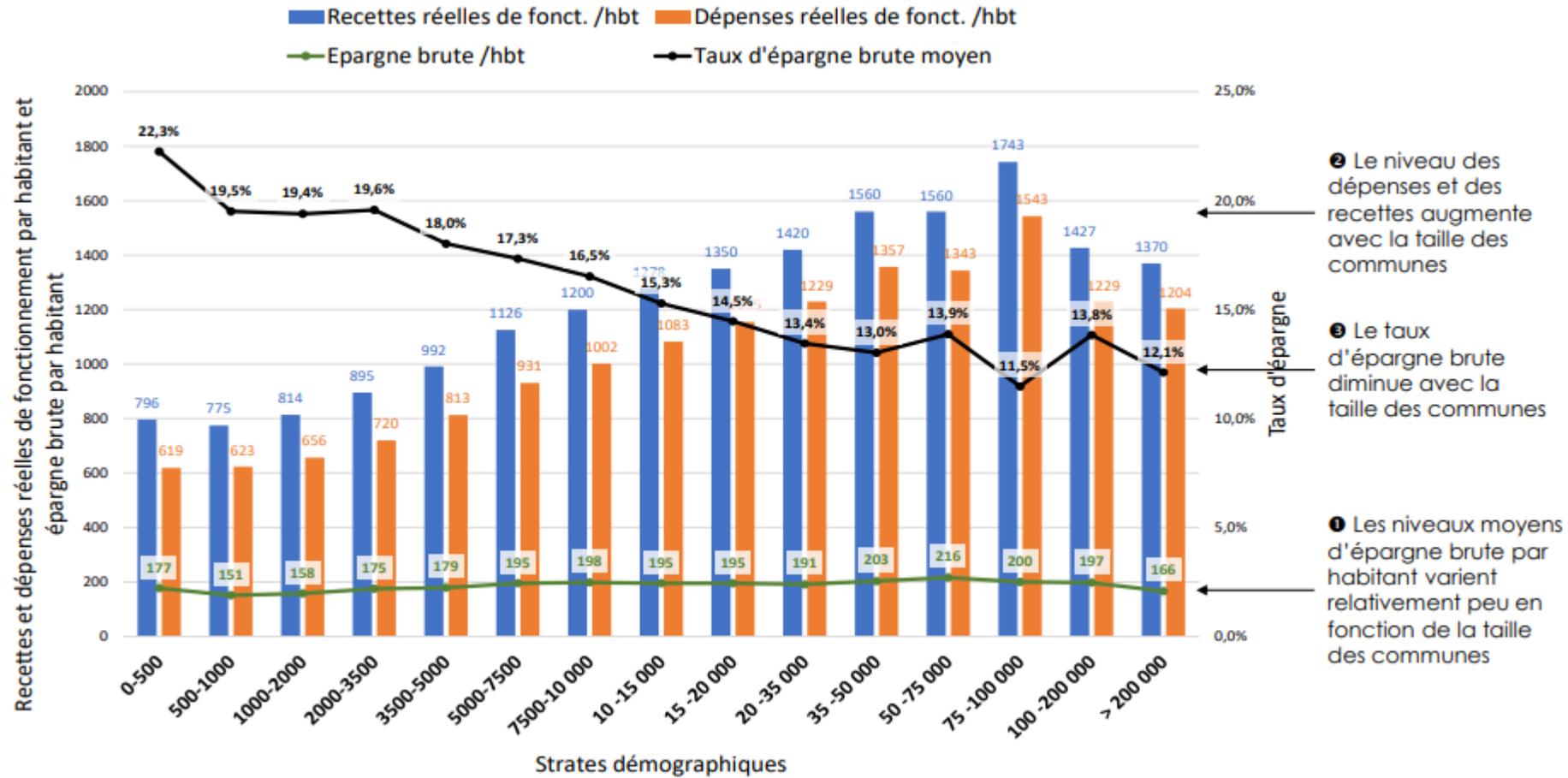
Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP

L' épargne brute des collectivités locales a augmenté de 19 % en 2021 par rapport à 2020 et de 6 % par rapport à 2019. La progression de leur épargne nette est encore plus marquée : + 35 % par rapport à 2020, + 10,1 % par rapport à 2019. Le solde de leur compte au Trésor, témoignant de leur trésorerie, atteint 56,6 Md€, contre 49,4 Md€ en 2020 et 43,9 Md€ en 2019.

La situation des finances publiques locales en 2021

focus sur les communes par strates

La situation reste toutefois fortement disparate sur les communes selon leur strate démographique



La situation des finances publiques locales en 2022

Les finances publiques locales 2022 subissent une nouvelle crise désormais économique.

La note de conjoncture publiée par la Banque Postale en septembre 2022 présente une 1^{ère} simulation de l'évolution des finances publiques locales en 2022.

Selon cette étude,

- L'épargne brute se contracterait de 4,4 % avec un niveau estimé de 45 Mds€. *(les statistiques ci jointes infirmeraient cette analyse)*
- Les recettes de fonctionnement augmenteraient de + 3,2 %, dopées par la progression totale des recettes fiscales de +4%
- Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +4,9%, sous la pression inflationniste, évolution qui serait la plus forte depuis 15 ans.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,4	248,5	+ 3,2	256,6
Recettes fiscales	+ 4,1	159,9	+ 4,0	166,3
Dotations et compensations fiscales	+ 5,6	39,3	+ 0,6	39,5
Participations	+ 6,0	13,2	+ 5,7	13,9
Produit des services	+ 11,4	22,9	+ 2,9	23,6
Autres	+ 11,7	13,3	- 0,1	13,3
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,2	203,5	+ 4,9	213,5
Dépenses de personnel	+ 2,8	72,2	+ 4,1	75,2
Charges à caractère général	+ 6,0	48,5	+ 11,6	54,1
Dépenses d'intervention	+ 1,8	72,5	+ 2,3	74,2
Autres	+ 9,0	6,5	+ 0,4	6,5
Intérêts de la dette	- 8,1	3,8	- 5,9	3,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 17,2	45,0	- 4,4	43,1
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 30,9	26,9	- 8,0	24,8

« Alors que leur situation financière était très favorable fin 2021, les collectivités locales sont confrontées à la dégradation rapide de l'environnement économique international (inflation, coût des biens et services, difficulté de mettre en œuvre des projets d'investissement, multiplication des appels d'offres infructueux, etc.) alors que de nouvelles dépenses sont anticipées (point d'indice, revalorisation de la catégorie C, rénovation énergétique). »

Rapport Cour des Comptes Les finances publiques- Fascicule 2

26-10-2022

Au 31 décembre 2022
(publication DGFIP)

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2021 à fin décembre 2021	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	4 840	7 854	8 048		62,3%	2,5%
GFP	3 290	4 242	4 955		29,0%	16,8%
Départements	8 102	11 289	11 605		39,3%	2,8%
Régions	4 116	3 790	4 671		-7,9%	23,2%
Total	20 347	27 176	29 280		33,6%	7,7%

La loi de finances 2023

Mesures en faveur des collectivités locales

La loi de finances 2023 propose des mesures en faveur des collectivités locales.

Celles-ci se définissent selon les 3 axes majeurs suivants

UNE HAUSSE DE LA DGF

(avec une enveloppe globale à 26,9 Mds€).

L'évolution de la richesse de péréquation n'aboutira pas en 2023 à des modifications de répartition de DGF en raison du gel de l'écrêtement pour financer la péréquation.



LA DGF DE LA VILLE DEVRAIT SE STABILISER

EN 2023 en raison de la hausse de la population

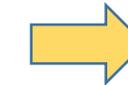
(prévision BP 23 -2 080K€
(+0,3% soit+6 k€)

UNE PEREQUATION EN PROGRESSION

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentera de 90 M€ en 2023.

La dotation de solidarité rurale (DSR) augmentera finalement de **200 M€ suite à amendement du gouvernement début octobre.**

La dotation d'intercommunalité croîtra, là encore en 2023, de 30 M€
soit un montant réévalué à 320 M€ au global

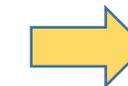


**LA VILLE DEVRAIT RESTER EN 2023
EXCLUE DE SES DISPOSITIFS**

UN MAINTIEN AU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT RENFORCE

Avec un maintien élevé des dotations d'aide à l'investissement de droit commun DSIL, DETR, le maintien des dispositifs exceptionnels et la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique de 2 Mds€.

Une nouvelle enveloppe de 1 Mds€ de prêts verts est disponible auprès de la banque des territoires



**POSSIBILITE POUR LA VILLE DE
BENEFICIER D'AIDES
COMPLEMENTAIRES sous réserve de
validation des dossiers déposés**

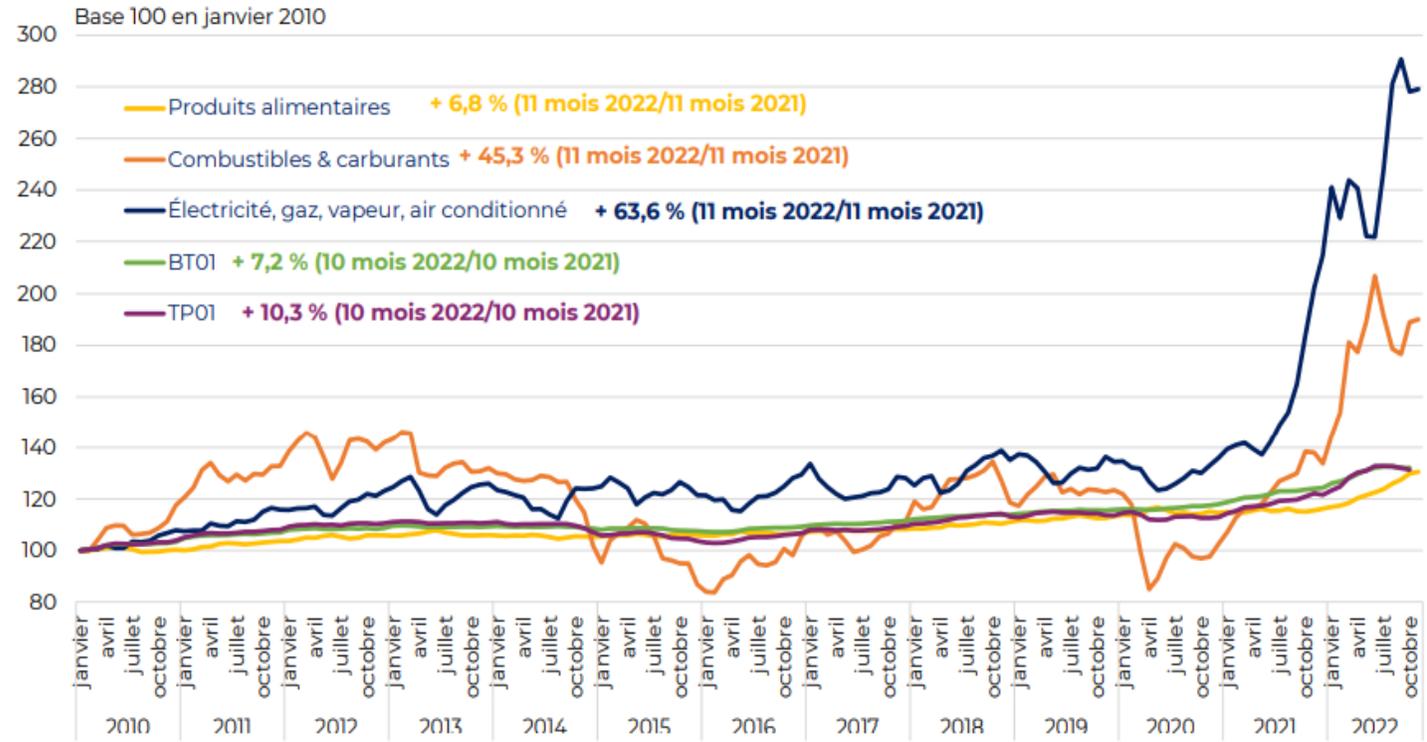
« Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte », selon la 1ere ministre. La hausse de la DGF aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023

La loi de finances 2023

Mesures en faveur des collectivités locales (pour lutter contre l'inflation)

La loi de finances 2023 propose des nouvelles mesures pour soutenir les collectivités locales dans ce contexte.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



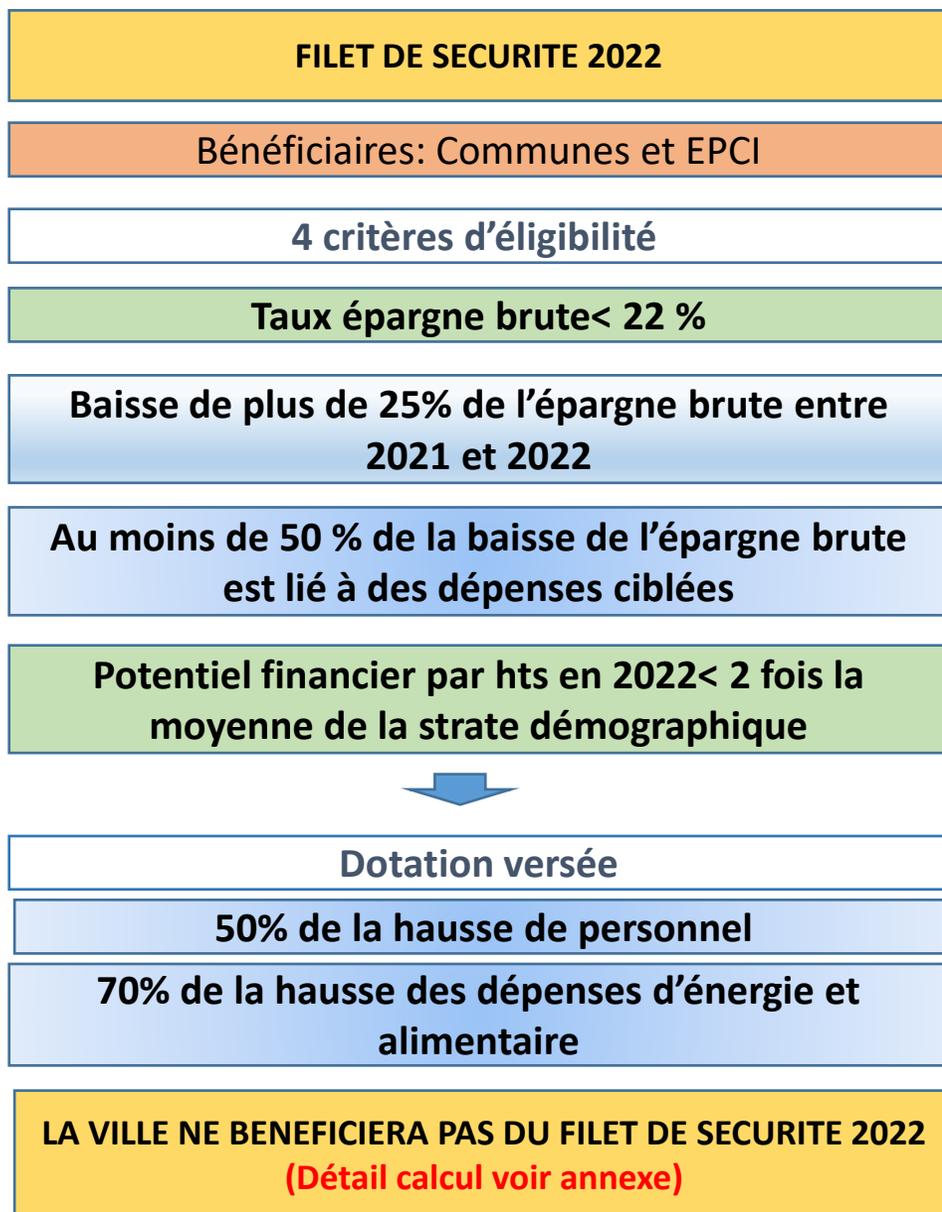
Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

**PROLONGATION ET ADAPTATION
FILET DE SECURITE EN 2023,
instauré préalablement en 2022
avec la loi de finances rectificative
2022**

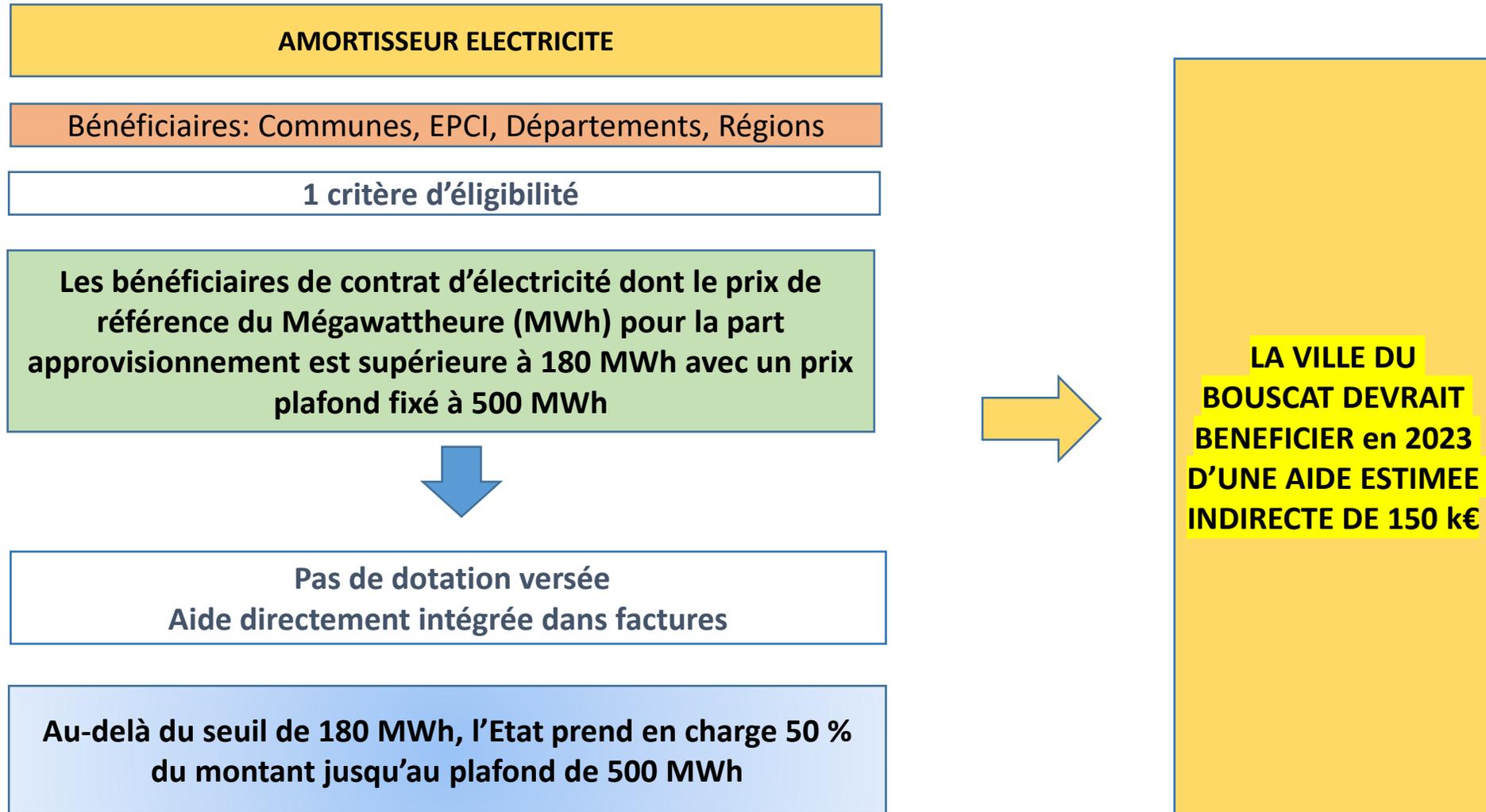
**INSTAURATION « AMORTISSEUR »
ELECTRICITE POUR TOUTES LES
COLLECTIVITES**

**Enveloppe
global de
2,5Mds€**

La loi de finances 2023 - Prolongation filet de sécurité 2022 en 2023



La loi de finances 2023 - instauration amortisseur électricité





II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE pour la commune du Bouscat

1. Synthèse des axes des orientations budgétaires
2. La situation financière 2022 (épargne, comparaison autres communes, ratios financiers)
3. Les investissements 2023 et suivants et leur financement
4. La dette
5. Les dépenses de fonctionnement – vision globale
6. La masse salariale et son évolution
7. L'impact de l'inflation sur les charges à caractère général
8. Les recettes de fonctionnement- vision globale
9. Les recettes des services
10. Les dotations
11. Les recettes fiscales
 - La fiscalité indirecte
 - La fiscalité directe et la taxe foncière (la base et son évolution/ les taux)
12. Les orientations budgétaires globales

1 – Synthèse des axes des orientations budgétaires 2023

1. La Commune a la volonté de continuer à mettre à disposition des Bouscatais une large palette de services . Il est nécessaire de continuer à soutenir les familles, les plus fragiles et le monde associatif, à être actif dans la transition écologique et à veiller à la tranquillité publique.
2. Depuis 2019, la ville a investi 22,7 M€ pour renforcer la qualité des différents services publics mis à disposition des Bouscatais. Cette ambition a été tenue grâce au recours d'une nouvelle dette dont l'encours se situe à 15,32 M€ à fin 2022. L'ambition d'investissement (Jean Martial, Piscine, Castel d'Andorte) reste intacte pour l'année 2023 et la mandature mais elle doit être financée à l'avenir prioritairement par l'épargne. D'autant que les nouvelles infrastructures nécessiteront des ressources de fonctionnement.
3. Après un bon rétablissement en 2022 la capacité d'épargne structurelle de la ville va nécessairement baisser en 2023 en raison des différents effets de l'inflation sur nos fonctionnements. **L'optimisation de l'épargne doit continuer à constituer l'axe majeur de la stratégie financière de la ville,** ceci suppose :
 - ⇒ Une maîtrise de la dépense de fonctionnement avec une attention particulière sur l'évolution des dépenses d'énergie et des charges de personnels qui continueront à croître en 2023.
 - ⇒ Une optimisation des recettes de fonctionnement. L'attrait de la commune favorise la dynamique des transactions et des projets immobiliers. En revanche les effets négatifs de la crise économique sur nos produits de services vont pénaliser une nouvelle fois les recettes de la commune en 2023.

2 –La situation financière en 2022

L'année de référence reste 2019
car antérieure aux crises COVID
(2021) et économique (2022)

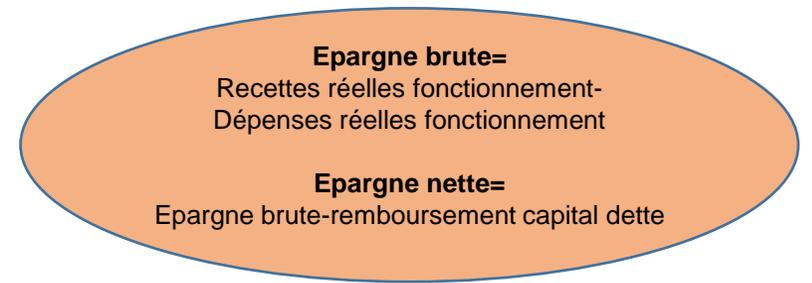
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	4 325 905,95	3 450 802,64	3 807 515,03	4 370 056,76
Charges de personnel	14 749 871,71	14 800 161,18	15 066 701,64	15 986 358,64
Autres charges de gestion courante hrs subv d'équipement	1 968 191,27	2 027 186,80	2 323 705,95	3 307 710,32
Atténuation de produits	5 949 630,46	6 142 334,89	5 979 399,00	5 972 820,00
Total des charges de fonctionnement courant	26 993 599,39	26 420 485,51	27 177 321,62	29 636 945,72
Charges exceptionnelles	15 857,55	280 765,43	1 118 377,99	1 473,49
Charges réelles de gestion	27 009 456,94	26 701 250,94	28 295 699,61	29 638 419,21
frais financiers comptabilisés	204 256,68	182 740,85	169 737,91	161 756,33
total des charges réelles de fonctionnement	27 213 713,62	26 883 991,79	28 465 437,52	29 800 175,54
Evolution des charges de fonctionnement				
Charges à caractère général	-2,5%	-20,2%	10,3%	14,8%
Charges de personnel	2,9%	0,34%	1,80%	6,10%
Autres charges de gestion courante hrs subv d'équipement	17,8%	3,0%	14,6%	42,3%
Atténuation de produits	0,8%	3,2%	-2,7%	-0,1%
Total des charges de fonctionnement courant	2,5%	-2,1%	2,9%	9,1%
Charges exceptionnelles	-30,0%	1670,5%	298,3%	-99,9%
Charges réelles de gestion	2,4%	-1,1%	6,0%	4,7%
frais financiers comptabilisés	-8,7%	18,9%	1,1%	4,7%
total des charges réelles de fonctionnement	2,35%	-1,21%	5,88%	4,69%

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
	2019	2020	2021	2022
Contributions directes (fiscalité directe)	17 872 281,00	18 444 731,40	19 212 126,00	21 441 759,00
Reversements de fiscalité (DSM)	785 166,28	817 926,81	845 529,15	858 606,21
Dotations (DGF+DSU+DNP)	2 320 368,00	2 232 147,00	2 168 441,00	2 073 999,00
Compensations fiscales	662 624,00	674 327,00	97 576,00	117 346,00
Autres	7 527 405,02	7 283 500,82	9 200 689,19	8 420 416,43
Total des produits de fonctionnement courant	29 167 844,30	29 452 633,03	31 524 361,34	32 912 126,64
Produits exceptionnels hors cessions	174 745,97	38 348,71	110 958,87	878 577,55
Produits réels de fonctionnement	29 342 590,27	29 490 981,74	31 635 320,21	33 790 704,19
Evolution des produits de fonctionnement				
Contributions directes	1,8%	3,2%	4,2%	11,6%
Reversements de fiscalité	4,6%	4,2%	3,4%	1,5%
D.G.F.	-5,6%	-3,8%	-2,9%	-4,4%
COMPENSATIONS	6,7%	1,8%	-85,5%	20,3%
Autres	-1,8%	-3,2%	26,3%	-8,5%
Total des produits de fonctionnement courant	0,4%	1,0%	7,0%	4,4%
Produits exceptionnels hors cessions	23,6%	-18,1%	163,3%	201,8%
Produits réels de fonctionnement	0,51%	0,51%	7,27%	6,81%

Après une année 2021 hors norme, l'année 2022 est également atypique en raison de la crise économique :

La forte hausse de l'inflation a eu un impact important sur les charges de fonctionnement courant (+9,1 % incluant les dépenses de personnel et d'énergie) qui a pu être compensé notamment par la hausse de la fiscalité directe et la bonne dynamique des droits de mutation

2 –La situation financière en 2022



Nos Epargnes et leur évolution

	2019	2020	2020 (hors effet positif Covid environ 600 k€)	2021	2021 (hors effet positif environ Covid 400 K€)	2022
Epargne Brute en K€	2 129	2 607	1 968	3 116	2 716	3 991
<i>En % des recettes réelles de Fonctionnement</i>	7,10 %	8,84 %	6,82 %	10,02%	8,71 %	11,81%
Epargne Nette en K€	693	1 054	415	1 433	979	2 420
<i>En % des recettes réelles de Fonctionnement</i>	2,36 %	3,57 %	1,44 %	4,53%	3,14 %	7,09 %

Confrontées aux crises sanitaires et désormais économique, notre épargne brute 2022 a progressé à + 4 M€, dopée par l'augmentation des taux d'imposition et une maîtrise des coûts notamment sur les ressources humaines avec un décalage des recrutements.

L'épargne nette a atteint 2,5 M€.

2 –La situation financière en 2022

Nos Epargnes et leur évolution respective

	Taux Epargne Brute (en % des recettes réelles de fonctionnements)	Epargne Nette (en euros /habitants)
Le Bouscat (valeur moyenne des trois dernières années)	10,22%	71 €
Strate Métropolitaine 2021	12,50 %	98 €
Strate Nationale 2021	14,3 %	105 €
Objectif raisonnable de la mandature	<u>10 %</u> soit 3,4 M d'€ (au vu du montant des recettes réelles de fonctionnement 2022)	Un minimum de 1 M d'€ soit <u>41,3 € /habitant</u>

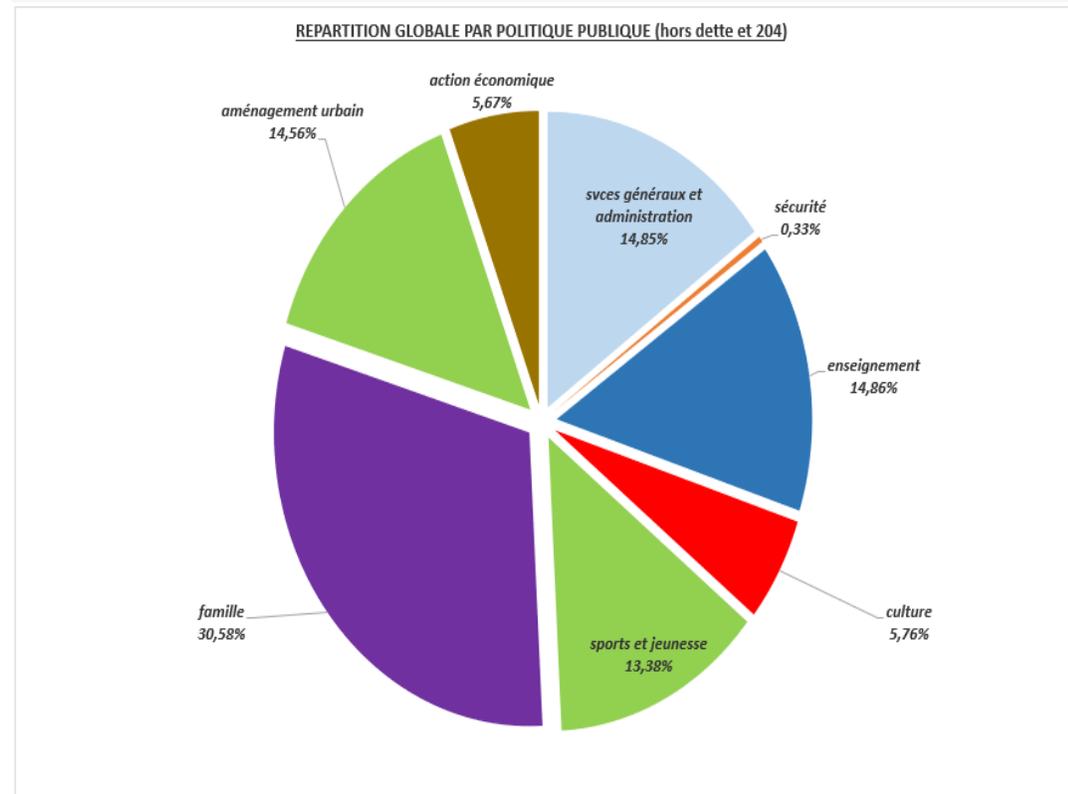
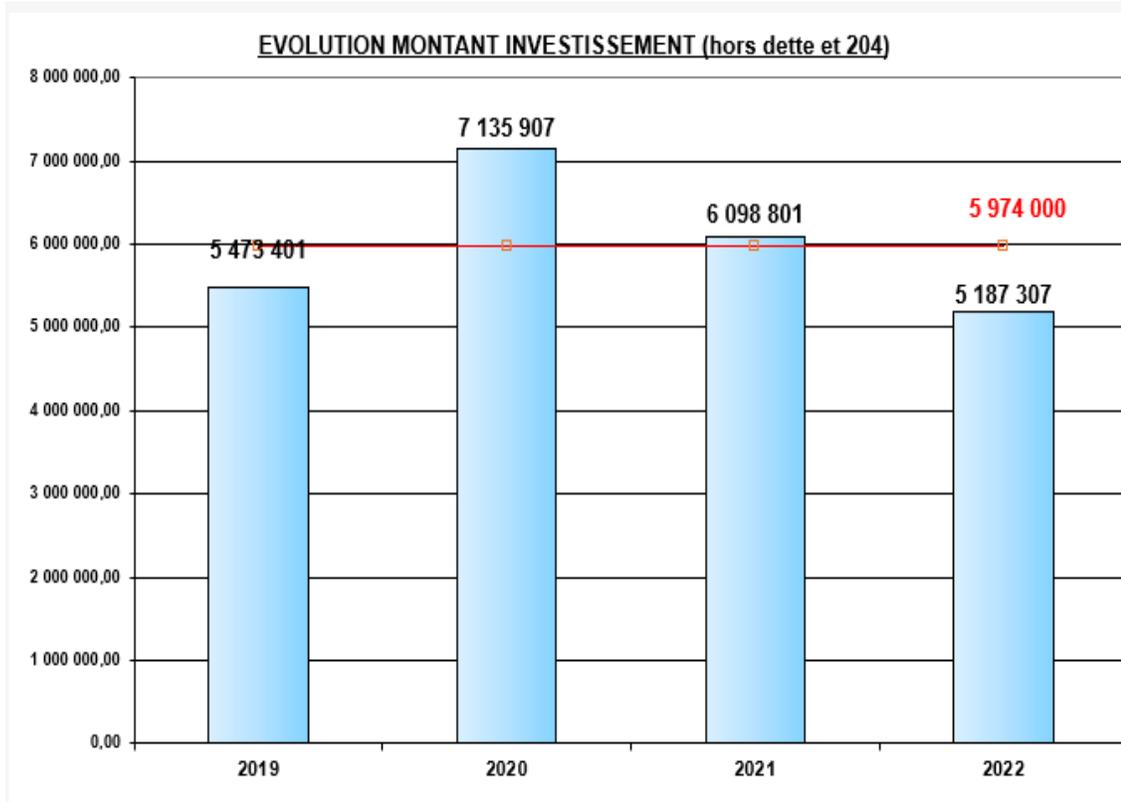
Le seuil de 10% pour le taux d'épargne brute est considéré comme celui de référence en dessous duquel la situation doit être appréciée avec vigilance.

3–Les investissements et leur financement

(avant inscription des reports 2022)

Hors remboursement du capital de dette et versement de subventions d'équipement, la ville a investi en moyenne chaque année 5,97 M€ depuis 2019.....

... axé en priorité sur les politiques publiques de la famille (31%) et de l'enseignement (15%)

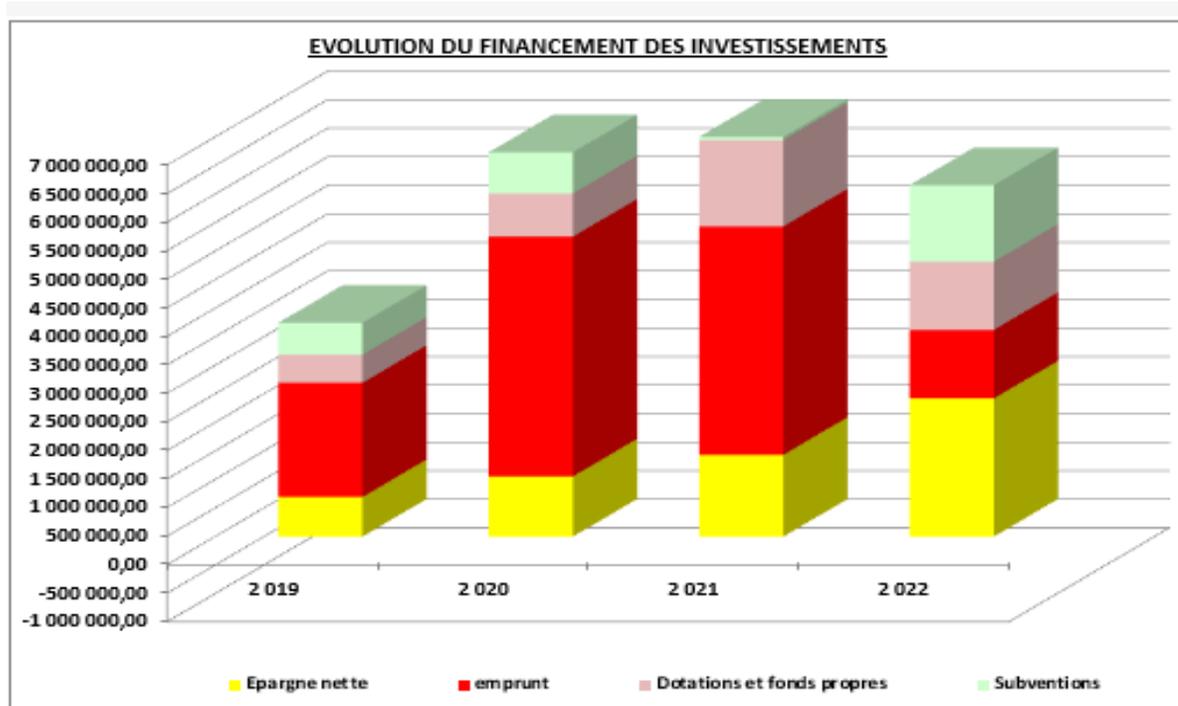


3–Les investissements et leur financement

Le financement des projets d'investissements est resté majoritairement axé sur l'emprunt bancaire depuis 2019.



Cette situation a été réduite en 2022



	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement nettes de subventions en M €	3,1	6,5	5,6	5,3
Nouvelle dette en M €	+2	+4,2	+4,0	+1,2
<i>Nouvelle dette de l'année / Dépenses d'équipement</i>	65 %	65 %	71 %	23%



Nos dépenses annuelles d'équipement qui illustrent un PPI diversifié et volontariste, doivent être désormais financées en priorité à partir de 2023 par l'autofinancement grâce à l'épargne nette reconstituée

Cette situation doit pouvoir constituer un objectif majeur pour les prochaines années.

	2019	2020	2021	2022
Epargne nette	693 032,47	1 053 606,90	1 432 795,97	2 419 813,94
emprunt	2 000 000,00	4 200 000,00	4 000 000,00	1 200 000,00
Dotations et fonds propres	492 876,50	756 466,33	1 513 021,46	1 194 968,75
Subventions	558 036,15	721 063,12	528 941,42	1 341 033,60

3—Les investissements et leur financement

Hors Attribution de compensation et remboursement de dette, le programme d'investissement 2023 se chiffre à 8,6 M€

Les Projets majeurs présentés en autorisation de programme (AP/CP) en cours ou à venir se chiffrent globalement:

- Construction de l'Ecostructure: 6,41 M€, terminé en 2021,
- Restructuration du Complexe sportif Jean Martial: 1,92 M€
- Castel d'Andorte Études et réhabilitation du Château 4,5 M€ (phase 1),
- Restructuration de la piscine municipale 8,72 M€,
- Terrain synthétique à la plaine des sports des Ecus: 0,85 M€

Les investissements RSO peuvent, en première évaluation, être estimés à 5,2 M€
Certains d'entre eux comme l'éclairage public seront financés par des avances remboursables

Montants détaillés (2023 et années suivantes)

Projection estimative pour les années 2024 et suivantes

	2023	2024	2025	2026
Total DI	8 525	8 404	3 720	3 500

2023	
Projets de mandat	5 730
Requalification cimetière	100
installation vidéo protection	150
bouscat 2030	100
skate park	200
réhabilitation PJ	50
autres (equip sportif +radars)	95
Le Castel	560
Piscine	2 905
Jean Martial	866
Ecostructure	0
Pôle échange multimodal	69
Terrain synthétique	0
Végétalisation des cours d'école	260
Réfection toiture Eglise	0
Ilot Renault- Petit espace métropolitain	225
Mise en place stationnement payant	0
Réhabilitation CTM existant	150
CODEV_Piscine	0
CODEV_Pôle échange multimodal	0
CODEV_Stationnement payant	0
CODEV_Jean Martial	0
Rénovation des bâtiments	970
schéma directeur immobilier energetique	200
Travaux d'économies d'énergies sur le bâti et réfection de toiture	370
Divers rénovations (extension EP)	400
Voirie, espaces verts, enfouissement des réseaux	350
SDEEG	350
Autres opérations d'équipement	600
Autres fonds de concours et subventions	100
Autres opérations pour compte de tiers	0
AC Investissement (Cpt 2046)	680
Autres dépenses d'investissement	95
Total DI hors dette	8 525
Remboursement anticipé	0
Total DI	8 525

3—Les investissements et leur financement:

Pour 2023

Les financements classiques seront pour 2023:

-FCTVA: 450 K€

-Taxe aménagement: 250 K€

-FDAEC: 63 K€

Des subventions importantes recherchées et attendues sur 2023:

- **Restructuration du Complexe sportif Jean Martial**
225 K€ (Agence Nationale du Sport)
- **Restructuration de la piscine municipale :**
150 K€ (Agence Nationale du Sport)
- **Extension maternelle J Jaures:**
237,5 K€ (Bordeaux Métropole)

Pour 2024 et suivants

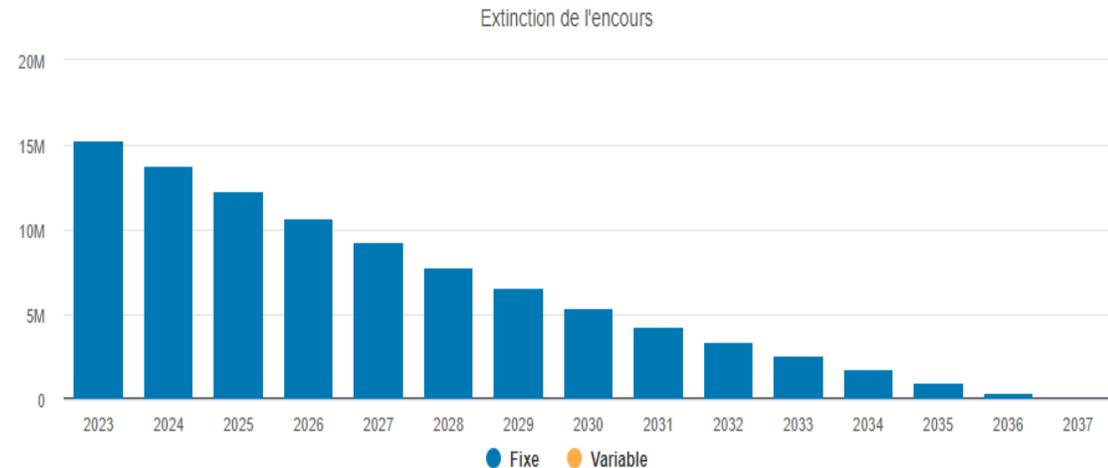
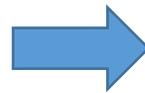
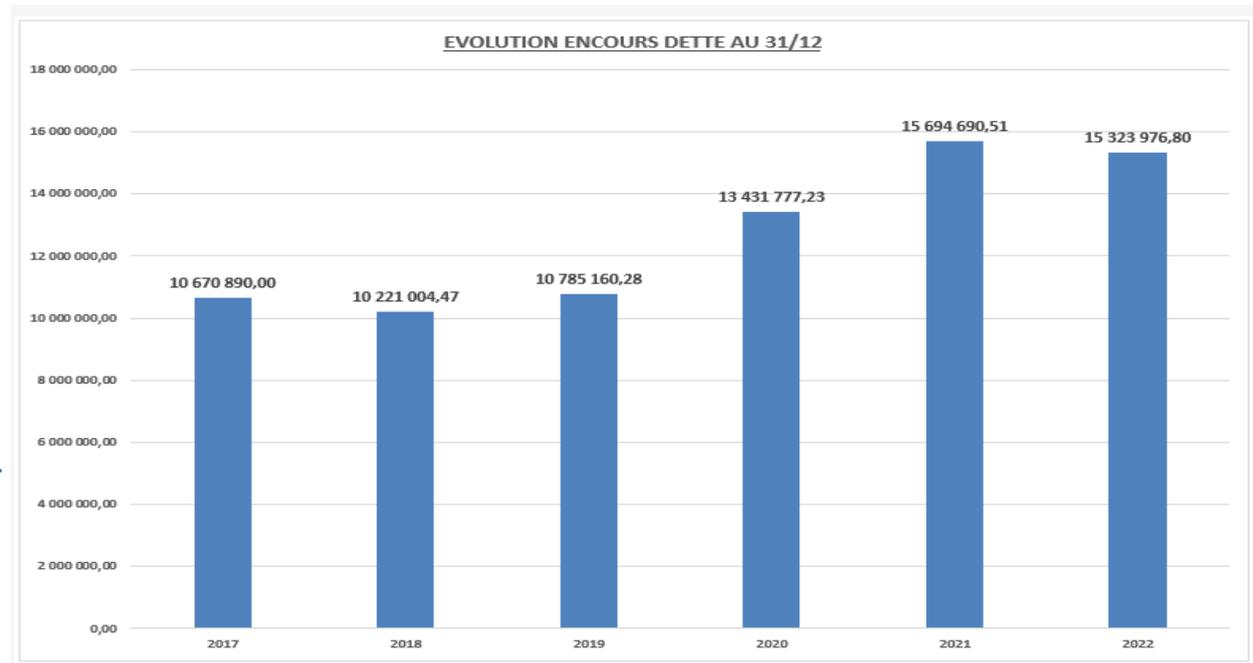
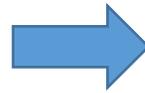
Des subventions importantes recherchées restent attendues pour les années suivantes: (notifiées en bleus)

- **Restructuration du Complexe sportif Jean Martial :**
175 K€ (Bordeaux Métropole)-75 K€ déjà encaissé;
480 K€ (Conseil départ. de la Gironde),
- **Castel d'Andorte Études et réhabilitation du Château :**
859 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL)-368 K€ déjà encaissé,
20 K€ (Société Kaufman and Broad),-40 K€ déjà encaissé
- **Restructuration de la piscine municipale :**
932 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL), -400 K€ déjà encaissé
1 487 K€ (Bordeaux Métropole),
688 K€ (Agence Nationale du Sport)
840 K€ (Conseil départ. de la Gironde),

4. La dette

La dette de la Ville du Bouscat au 1^{er} janvier 2023 :

- 19 contrats de prêts en cours dont 19 à taux fixe (aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice de **1,20 %** (en hausse par rapport au 01/01/2022 qui était de 1,08 %)
- Un encours de la dette de **15 324 M€**, soit **633€/hab** (strate 2021 : 999 €/hab).
- Durée résiduelle moyenne en année : 11 ans et 3 mois (et extinction en 2037)
- Annuités moyennes 2023/2027 = 1,7 M€ à 1,5 M€ et 2028/2036 : 1,3 M€ à 0,3 M d'€
- Etude en cours sur des éventuelles « dettes vertes ».

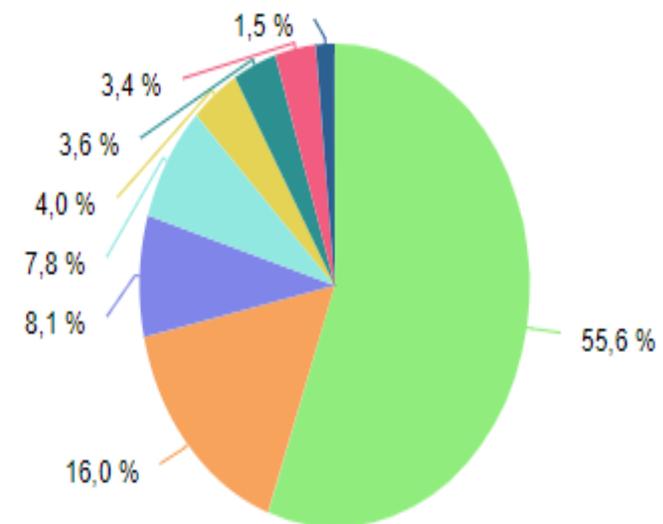


Le bon niveau de l'épargne/ autofinancement 2022 aura permis un léger désendettement en 2022

4. La dette (au 01 janvier 2023)

Une dette principalement souscrite auprès de l'Agence France Locale (55,6% de l'encours total)

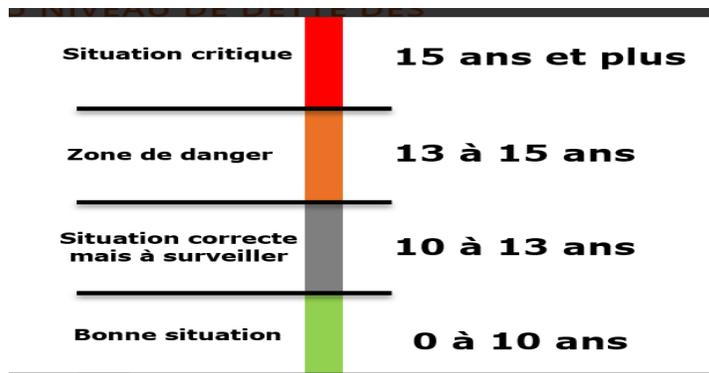
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Agence France Locale	-	55,6	8 516 666,84
Société Générale	-	16,0	2 449 999,89
Caisse d'Epargne	-	8,1	1 244 591,09
La Banque Postale	-	7,8	1 193 333,34
Caisse des Dépôts et Consignations	-	4,0	613 401,85
Crédit Foncier	-	3,6	550 757,59
Caisse de Crédit Agricole	-	3,4	518 113,78
DEXIA Credit Local	-	1,5	237 112,42
TOTAL			15 323 976,80



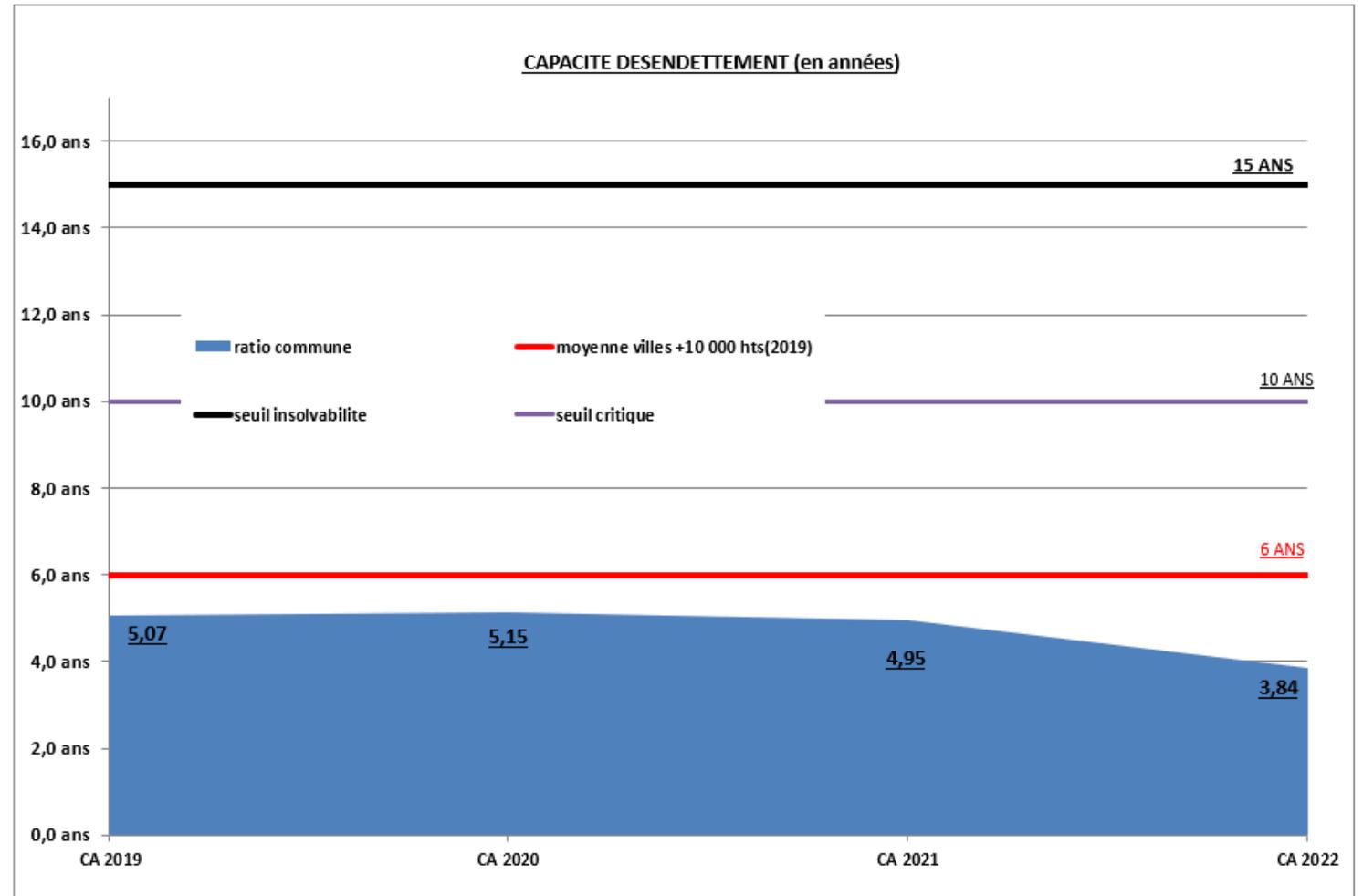
4. La dette

Capacité de désendettement=
Encours dette au 31/12 année N
/ Epargne brute

La capacité de désendettement
2022 est de 3,79 années



Une mesure à très forte sensibilité : une baisse de 30 % de notre épargne brute détériore de 50 % la capacité de désendettement





**LA STRATEGIE DE LA VILLE VISE A OPTIMISER
L'EPARGNE**



**RENFORCER LA MAITRISE
DES DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT**

L' enjeu de maîtrise de
la dépense locale reste
un sujet majeur
annexe 3



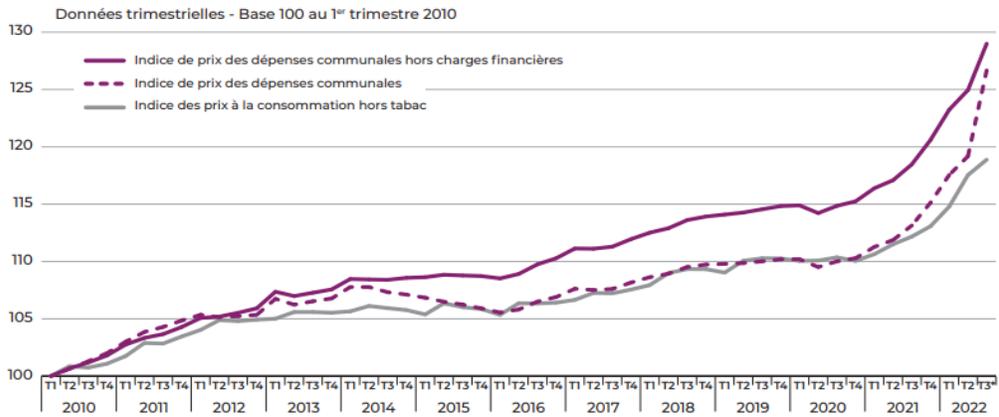
**OPTIMISER LES
RECETTES**

L' optimisation de nos
recettes de prestations et
de notre fiscalité sont
cruciales
annexe 4

5. Dépenses de fonctionnement-vision globale

Les dépenses de fonctionnement vont fortement augmenter en 2023 sous l'effet de la pression inflationniste.

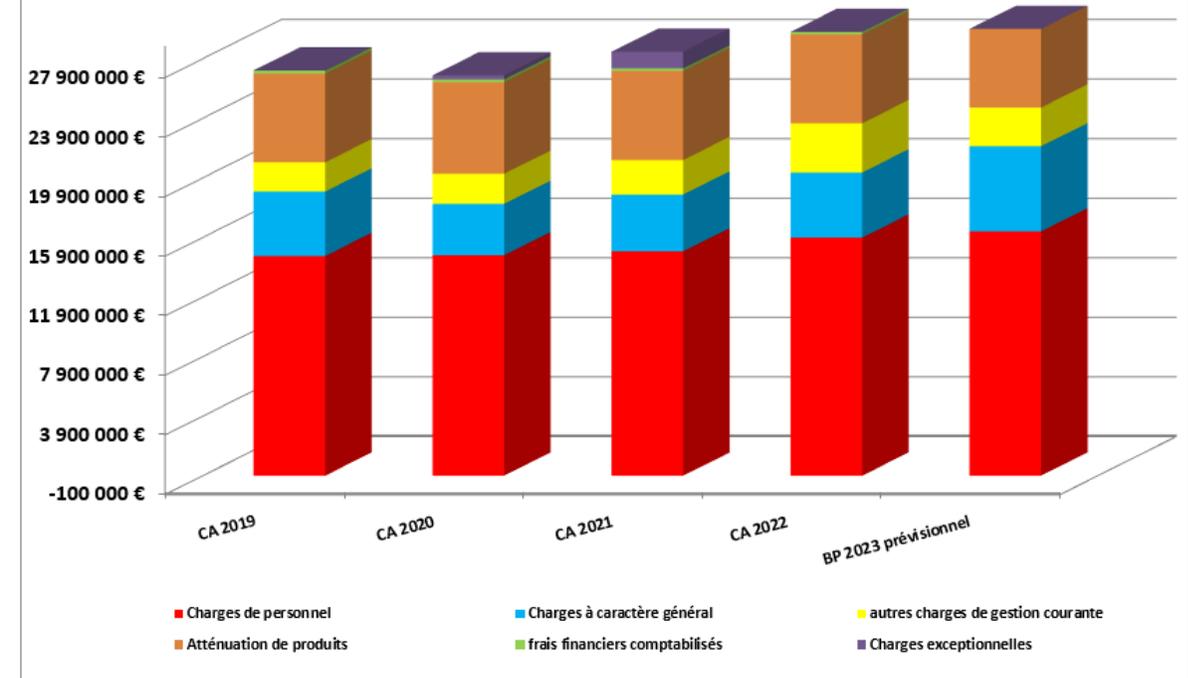
Indice de prix des dépenses communales



* Estimation du 3^{ème} trimestre 2022 sur la base de 59 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.

Une hausse de 1 154 K€ sur les charges réelles est estimée, soit + 3,9 % par rapport au CA 2022 estimé

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



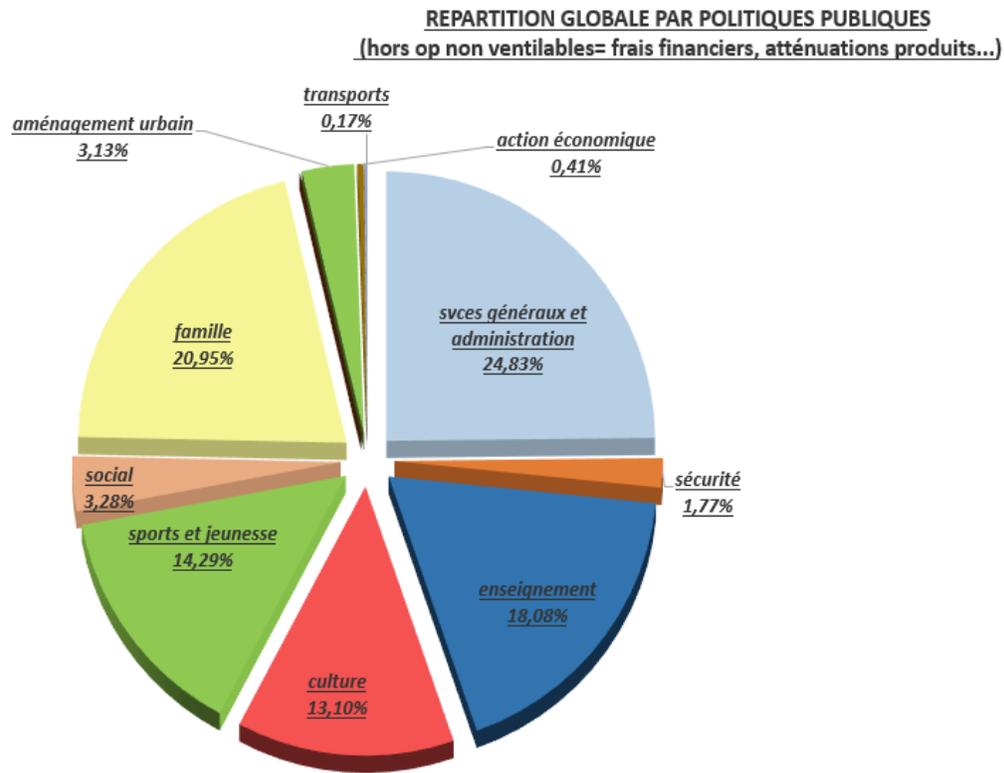
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 prévisionnel
Charges de personnel	14 749 871,71	14 800 161,18	15 066 701,64	15 986 358,64	16 400 000,00
Charges à caractère général	4 325 905,95	3 450 802,64	3 807 515,03	4 370 056,76	5 720 016,68
Autres charges de gestion courante hrs subv d'équipement	1 968 191,27	2 027 186,80	2 323 705,95	3 307 710,32	2 597 674,14
Atténuation de produits	5 949 630,46	6 142 334,89	5 979 399,00	5 972 820,00	6 000 998,00
Charges exceptionnelles	15 857,55	280 765,43	1 118 377,99	1 473,49	50 000,00
frais financiers comptabilisés	204 256,68	182 740,85	169 737,91	161 756,33	185 000,00
TOTAL DEPENSES REELES FONCTIONNEMENT	27 213 713,62	26 883 991,79	28 465 437,52	29 800 175,54	30 953 688,82

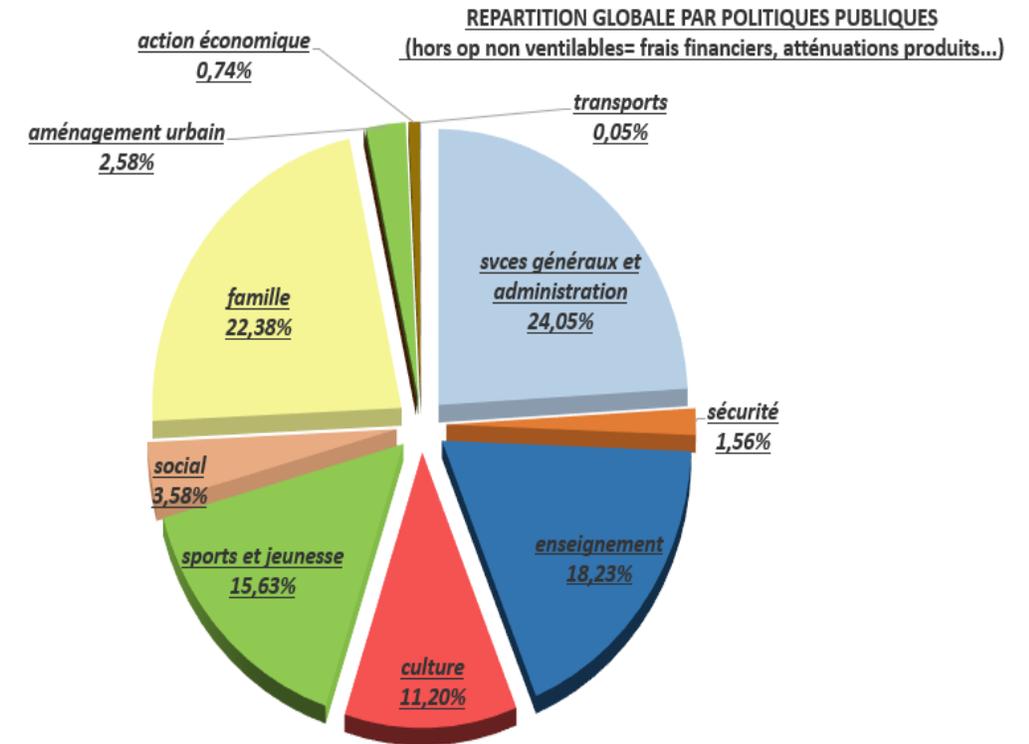
5. Dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques reste homogène depuis plusieurs années

CA 2022 – Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction
Total 23 620 K€



CA 2019 à 2022 – Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction – Total 117 465 K€



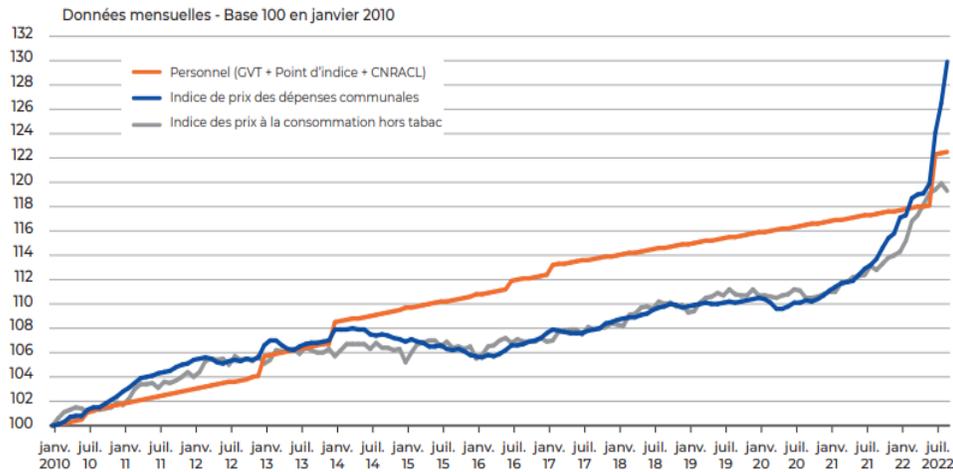
A noter : il s'agit de dépenses brutes qui peuvent avoir en face des sources de financements dédiés (bénéficiaires des prestations, CAF ...)

6. La masse salariale et son évolution

Les charges de personnel connaissent une évolution croissante depuis 2018.

En 2023, elles devraient être en hausse de +2,6% en intégrant une probable hausse du point d'indice par rapport au CA 2022 estimé en raison d'une gestion volontariste des heures supplémentaires et des remplacements

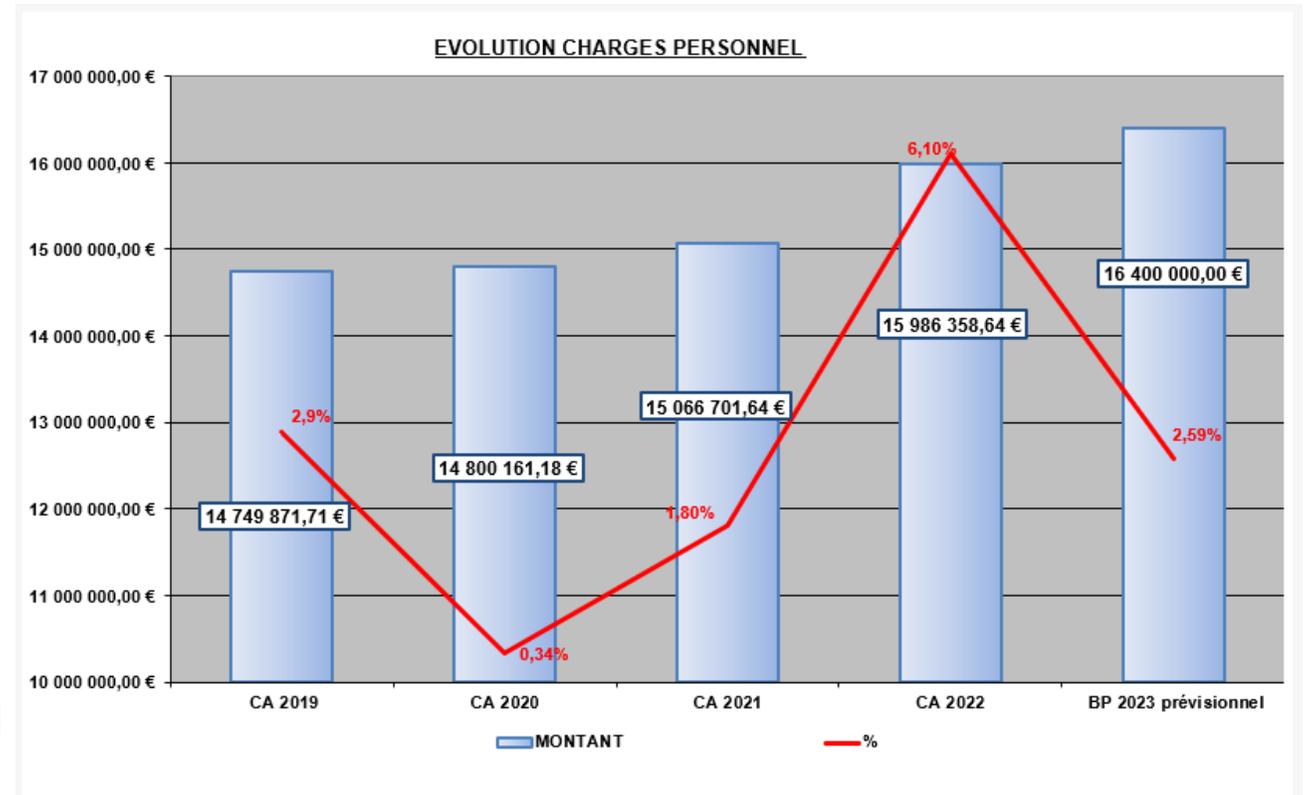
Évolution des dépenses de personnel



« Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. À la fin du 1er semestre 2022, la hausse annualisée de l'indice de prix associé à ces frais de personnel est équivalente au Glissement Vieillesse-Technicité (GVT), soit + 0,8 %, comme les deux années précédentes.

Cependant en prenant en compte un trimestre supplémentaire et donc en intégrant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022, la progression annualisée est de 1,7 %. »

Etude Banque postale de novembre 2022 sur l'indice de prix communale

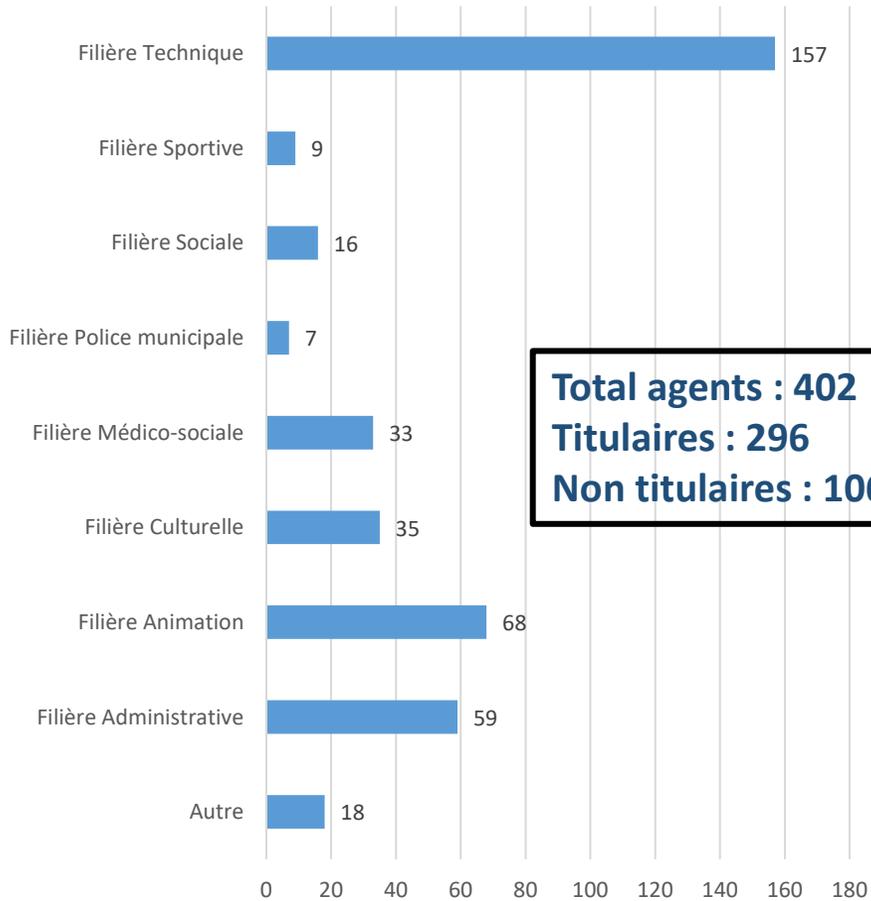


En 2022, l'augmentation de la masse salariale s'explique:

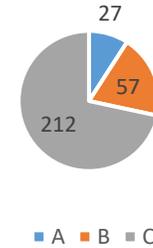
- Par la prise en compte en année pleine de nouveaux postes ou de créations de postes sur la petite enfance, la police municipale et la réforme animation;
- Par l'ensemble des revalorisations RIFSEEP, point d'indice, GVT...

6. La masse salariale et son évolution

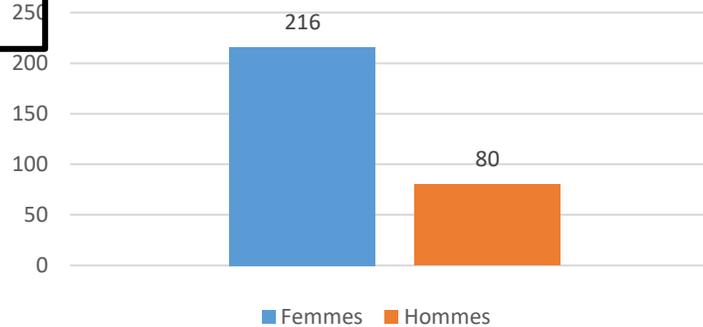
Répartition des agents par filières (hors CCAS)
Effectif au 31/12/2022



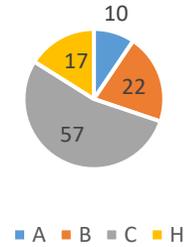
Répartition des effectifs par catégorie
Effectif Titulaires au 31/12/2022



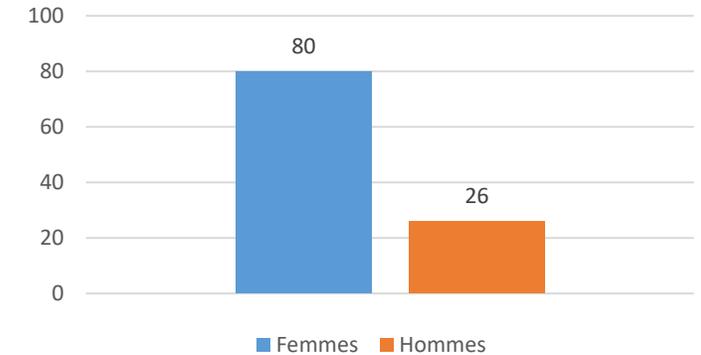
Répartition des femmes/hommes
Effectif titulaires au 31/12/2022



Répartition des effectifs par catégorie
Effectif Non-Titulaires au 31/12/2022



Répartition femmes/hommes
Effectif non-titulaires au 31/12/2022

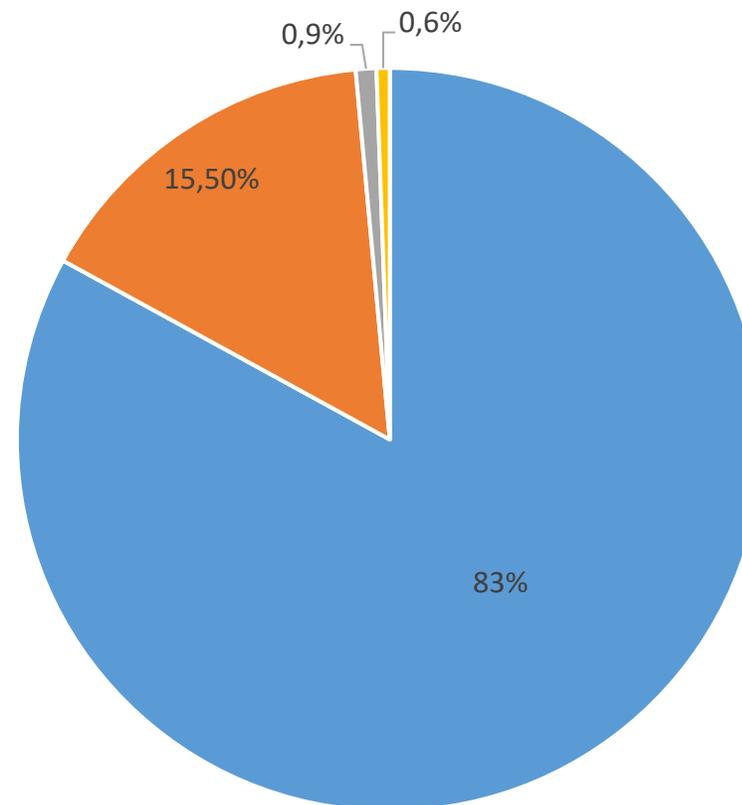


6. La masse salariale et son évolution

Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs

Temps de travail réglementaire
1607 heures par an.

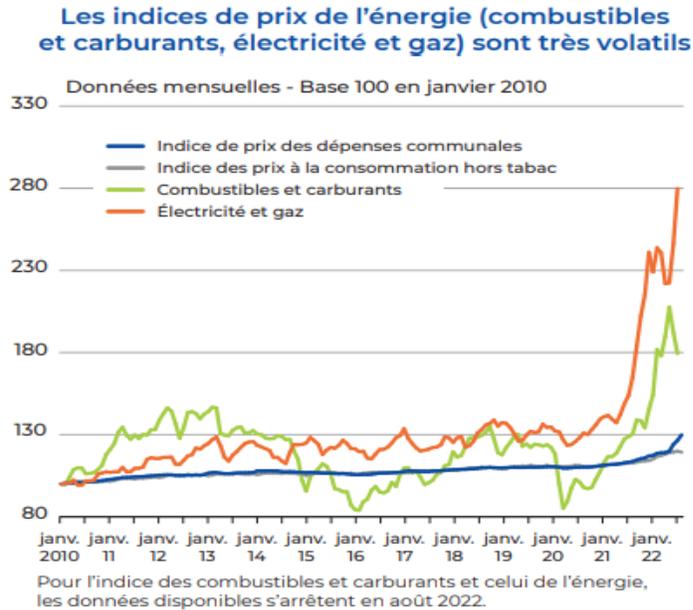
Structure de la rémunération



■ Traitement indiciaire ■ Régime indemnitaire ■ Supplément Familial de Traitement ■ NBI

7. L'impact des hausses matières premières et de l'inflation sur les charges à caractère général

La crise économique et l'inflation va également fortement impacter les charges de caractère générales avec de fortes hausses.



Face à une envolée des coûts, la ville du BOUSCAT sera confrontée en 2023 à une hausse de 74,5 % de ses charges de fluides, d'alimentation et de carburants soit une hausse de **866 K€**

		2021		2022		2023	BP23/CA22
		BP	CA	BP	CA	BP	
60611	eau	117 264,15	117 262,97	130 400,00	127 560,79	84 661,04	-33,63%
60612	electricité	473 378,96	473 287,68	642 114,00	636 460,15	1 241 604,64	95,08%
60613	chauffage	228 456,37	226 649,06	304 056,00	296 642,92	569 467,75	91,97%
60621	combustibles	224,00	0,00	3 400,00	3 200,00	8 200,00	156,25%
60622	carburants	1 700,00	411,77	1 500,00	839,50	1 000,00	19,12%
60623	alimentation	83 373,60	68 908,13	108 110,62	97 223,61	122 931,00	26,44%
		904 397,08	886 519,61	1 189 580,62	1 161 926,97	2 027 864,43	74,53%

8. Les recettes de fonctionnement

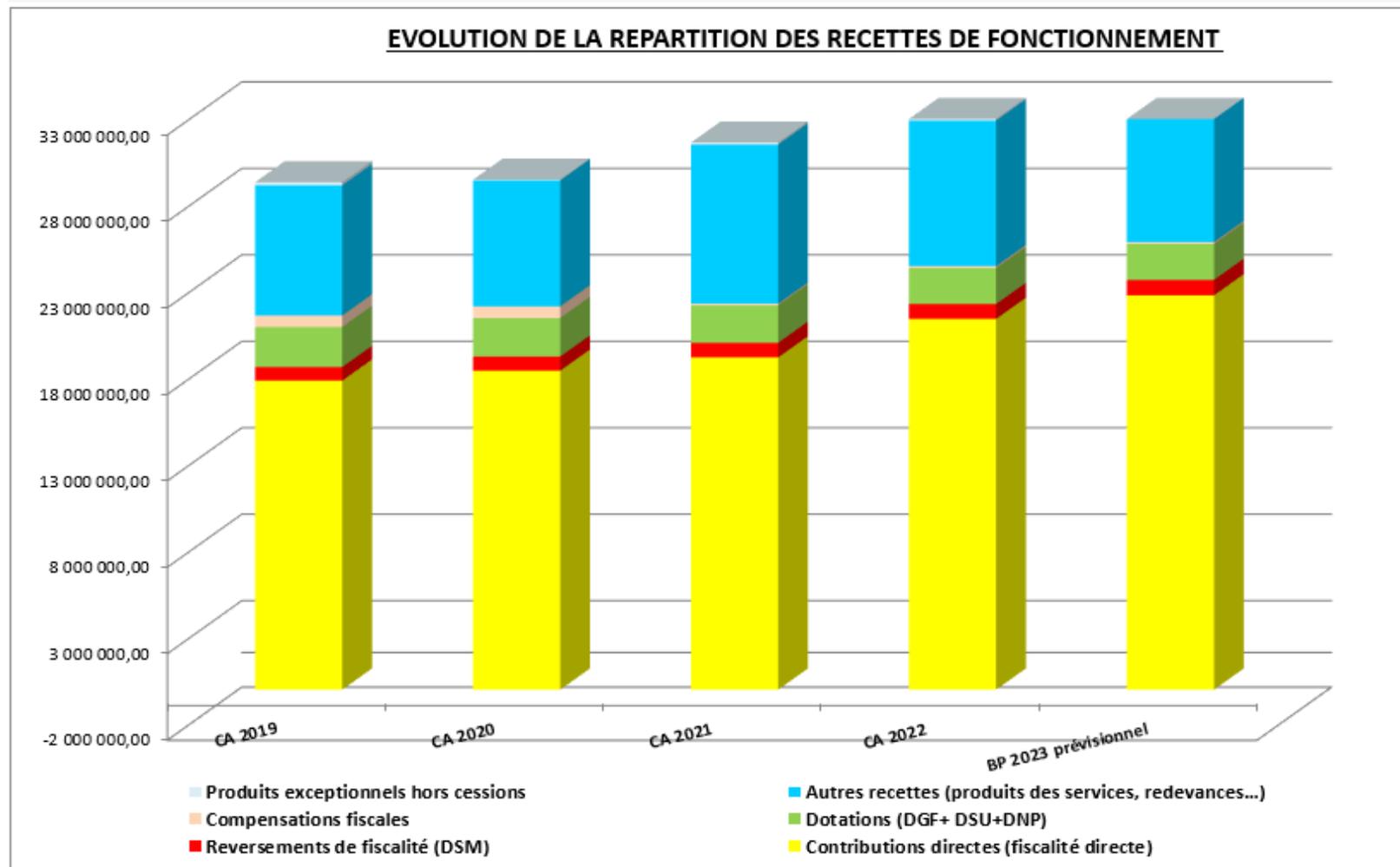
Vision globale

Dans un contexte difficile, la fiscalité directe et indirecte constitue la part prépondérante des recettes de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2022, elle représente 76,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de services : 1,74 M d'€

Pour mémoire: La fiscalité directe et indirecte de 2017 à 2021 représente en moyenne 79,52% sur les 5 communes du PTO



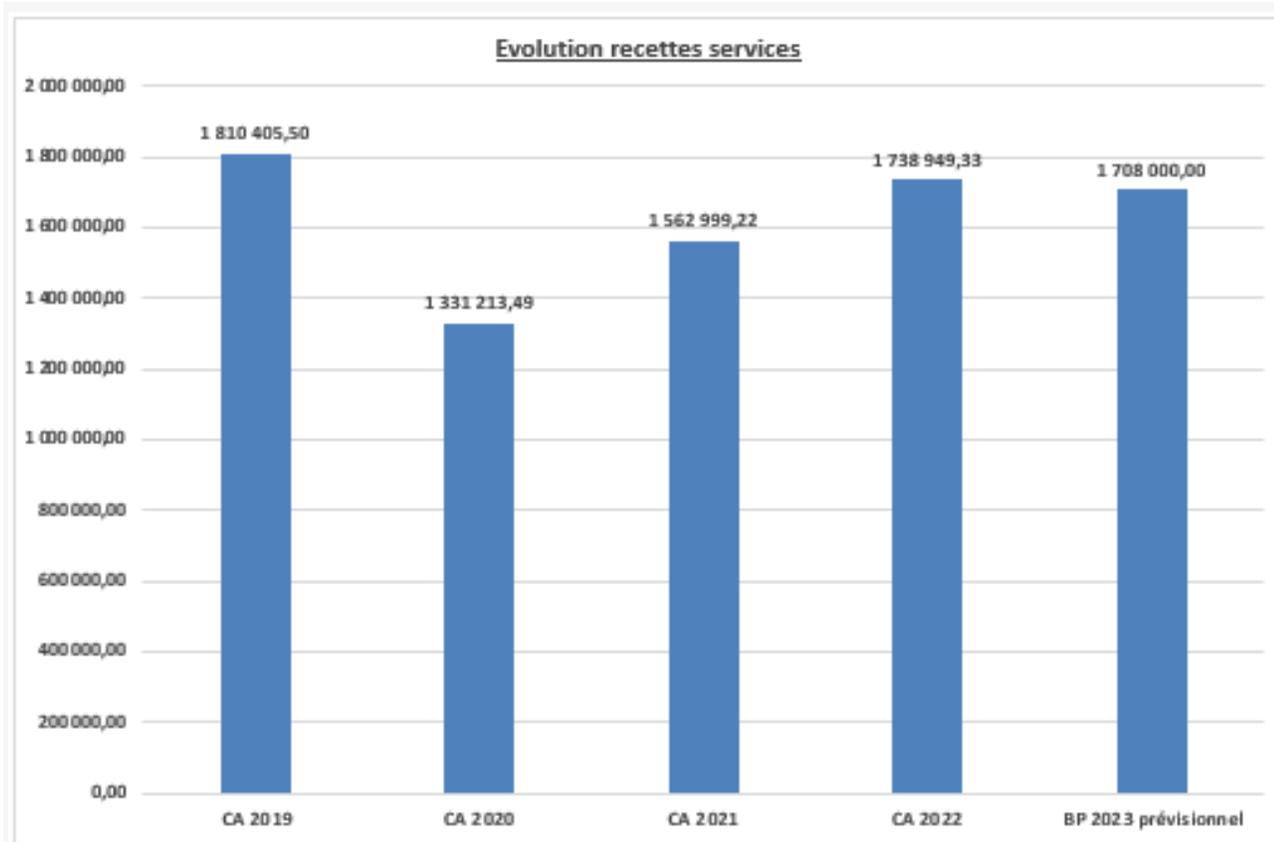
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 prévisionnel
Contributions directes (fiscalité directe)	17 872 281,00	18 444 731,40	19 212 126,00	21 441 759,00	22 803 000,00
Reversements de fiscalité (DSM)	785 166,28	817 926,81	845 529,15	858 606,21	893 832,67
Dotations (DGF+ DSU+DNP)	2 320 368,00	2 232 147,00	2 168 441,00	2 073 999,00	2 080 000,00
Compensations fiscales	662 624,00	674 327,00	97 576,00	117 346,00	110 000,00
Autres recettes (produits des services, redevances...)	7 527 405,02	7 283 500,82	9 200 689,19	8 420 416,43	7 580 711,93
Produits exceptionnels hors cessions	174 745,97	38 348,71	110 958,87	878 577,55	1 000,00
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	29 342 590,27	29 490 981,74	31 635 320,21	33 790 704,19	33 468 544,60

9. Les recettes des services

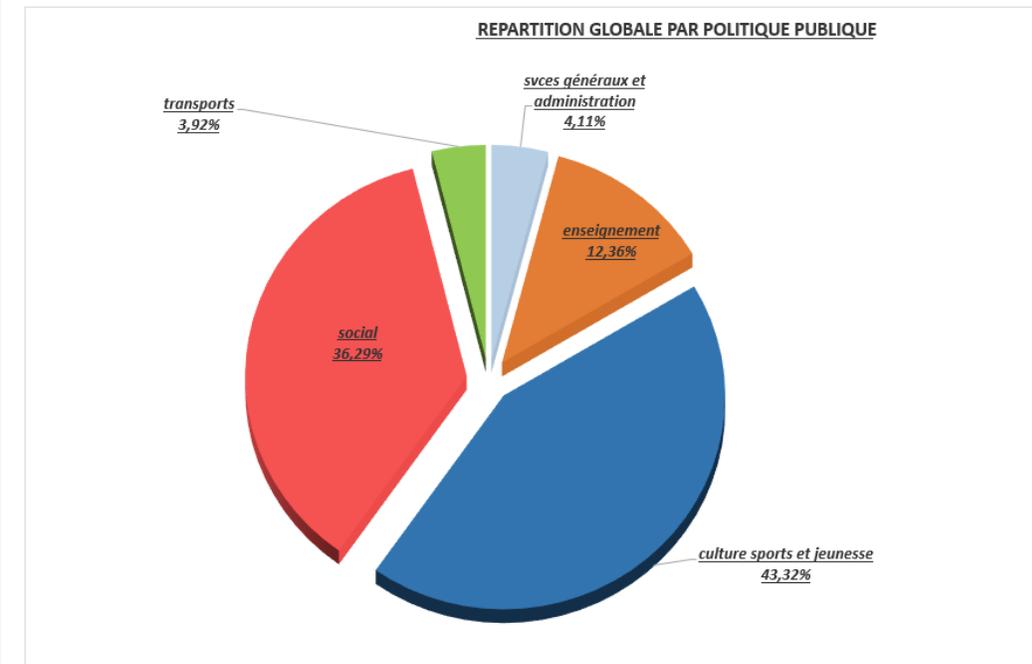
les recettes des services-évolution contrainte

Dans un contexte de crise sanitaire et de crise économique, les produits des services issues des familles ont connu une forte diminution en 2020.

Si depuis 2021, elles reprennent une évolution progressive, la prévision 2023 acte toutefois d'un montant qui reste inférieur au niveau de 2019.



CA 2022- Répartition des produits des services - Chapitre 70



10. Les dotations

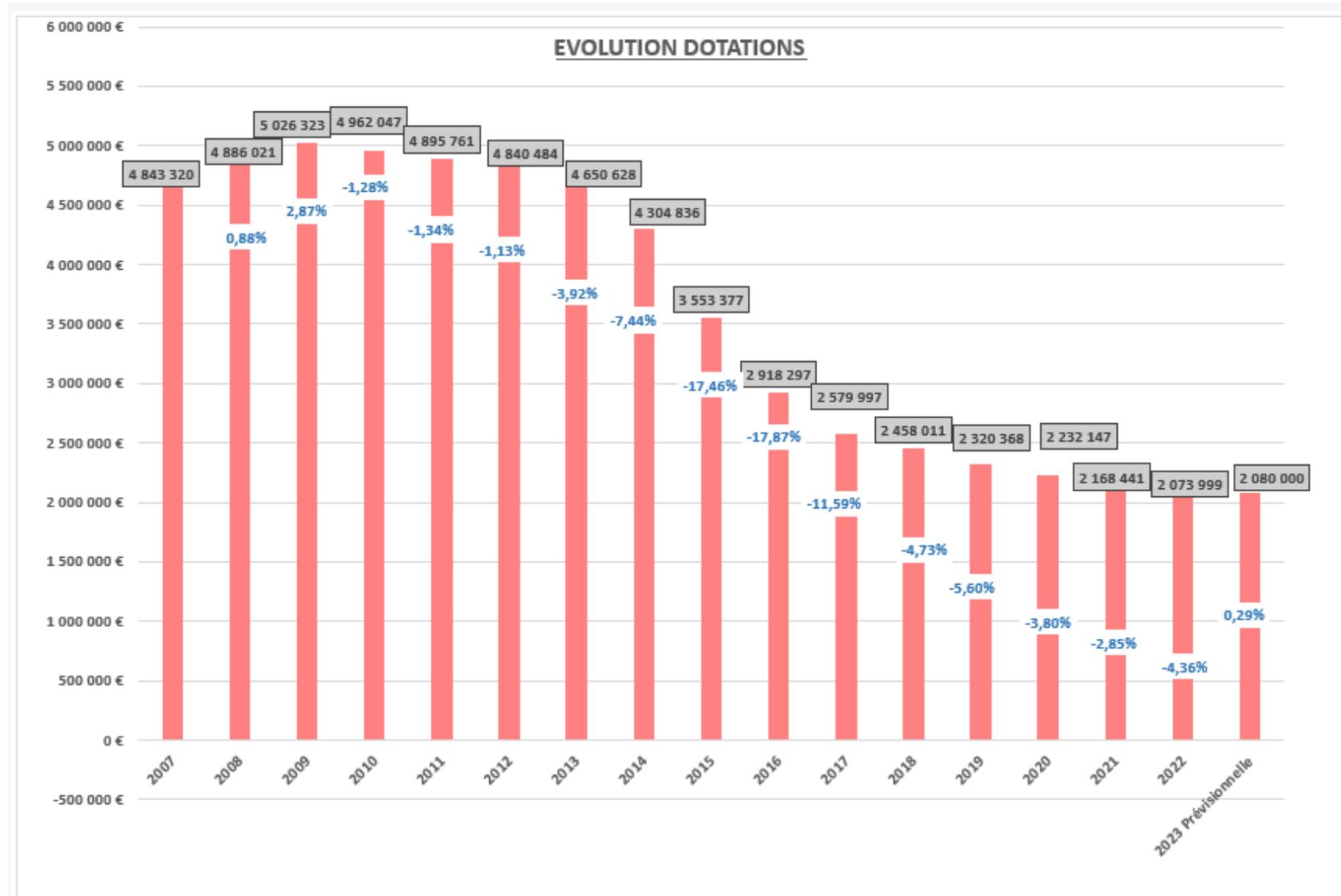
les dotations-évolution contrainte

La ville du Bouscat a vu ses dotations se réduire drastiquement depuis 2009 et l'érosion s'est poursuivie en 2022 (-4,36%) ;
la prévision 2023 est en stabilité suite à l'annonce du gouvernement

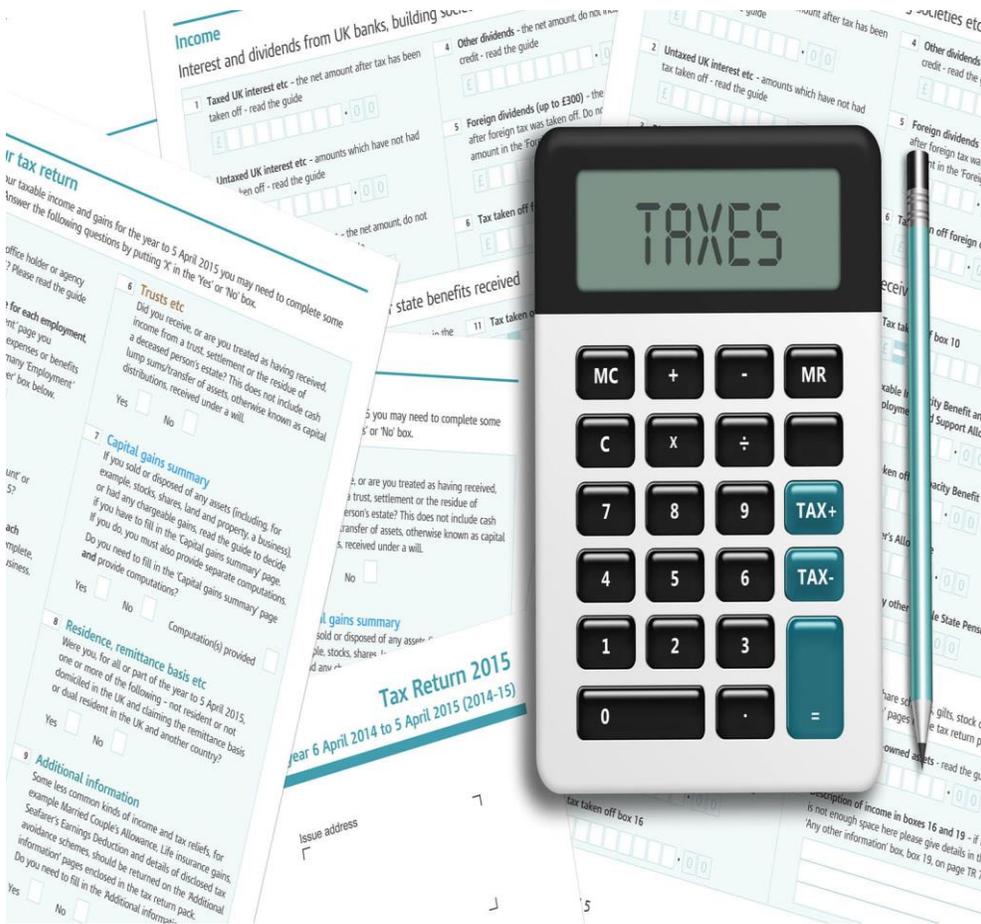
Pour comparaison,
Ratio DGF/population
En 2021,
Le Bouscat : 90 €
Strate nationale 20-40 000 hts :
201 €

Une DGF au Bouscat historiquement basse

Evolutions dotations : DGF + DSU (avant 2015) + DNP(avant 2019)



11. Les recettes fiscales



L'évolution des recettes de la ville est fonction de l'avenir de la fiscalité locale; 2 situations sont à apprécier :

La fiscalité indirecte:

Restant dynamique en 2022, elle illustre notamment de l'état du marché immobilier (**droits de mutation- voir annexe 4**), et dans une moindre mesure du marché de l'électricité (TCCFE) et autres...

La fiscalité directe:

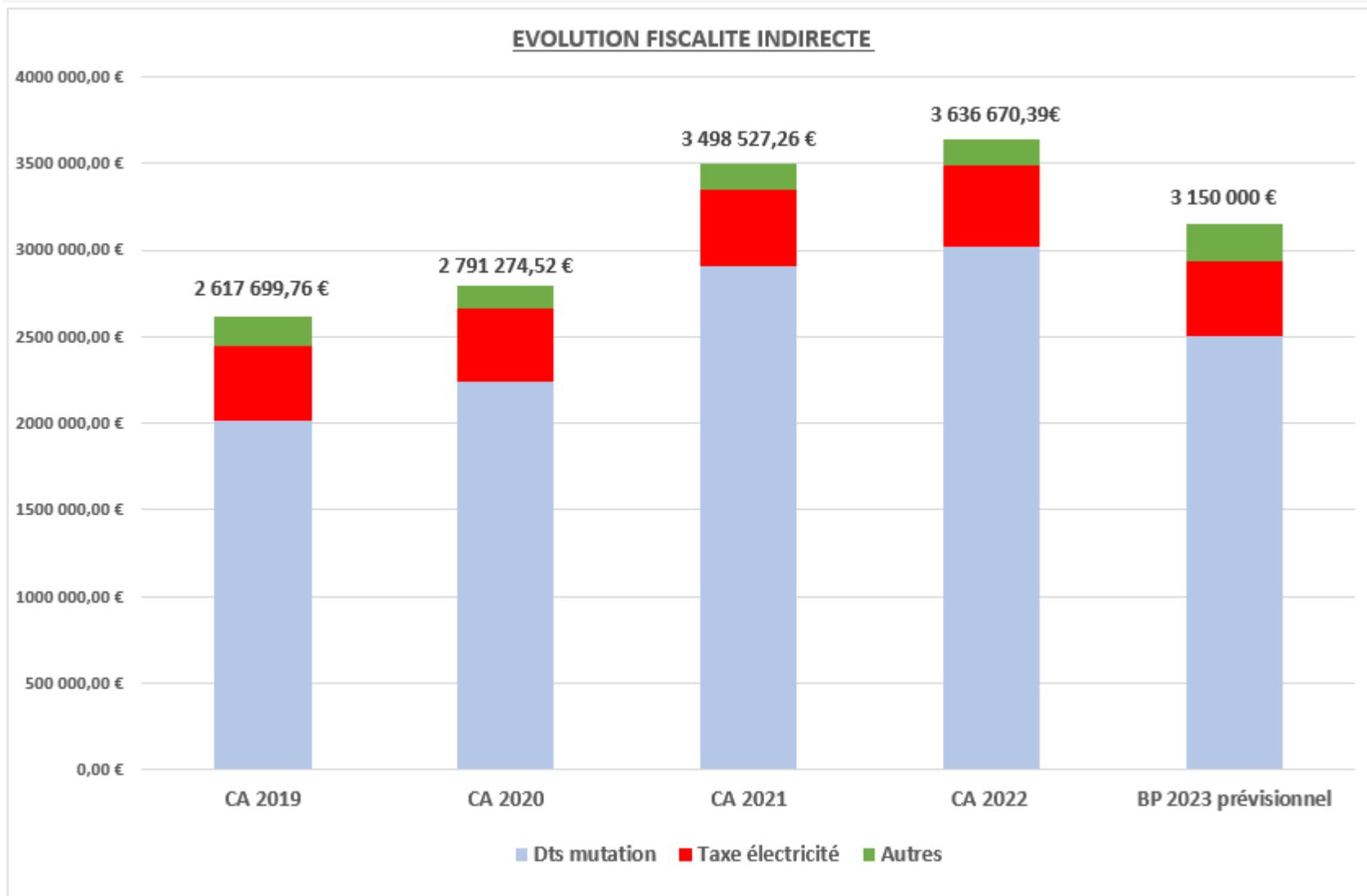
Avec la réforme de la TH (rappel voir annexe), elle vise en 2023 **les taxes sur le foncier bâti et non bâti** et aussi plus résiduellement **la taxe d'habitation** sur les résidences secondaires

Les taxes sur le foncier et leur évolution dépendent de 3 paramètres :

1. La base fiscale déterminée annuellement par l'Etat
2. Le « parc » d'habitation du Bouscat (nouvelles constructions, extensions , destruction ...) qui dépend essentiellement de la dynamique des initiatives privées
3. Le taux d'imposition fixé par le Conseil Municipal

11. Les recettes fiscales

la fiscalité indirecte



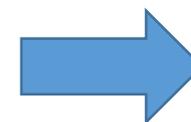
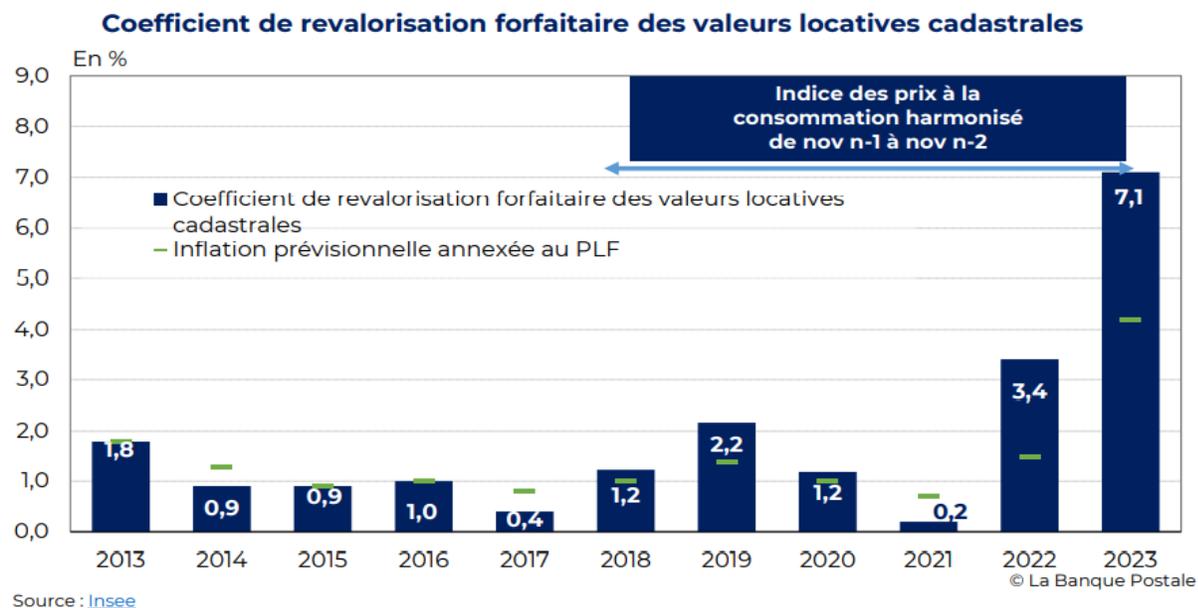
La ville du Bouscat dispose d'une fiscalité indirecte dynamique qui nécessite cependant une prudence dans sa prévision en 2023 car celle-ci est fortement liée à la conjoncture .

Exemple évolution DMTO :
2009/2008 = - 26 %
2021/2020 = +30 %

11. Les recettes fiscales

la fiscalité directe-bases fiscales

coefficient de revalorisation **des bases fiscales**

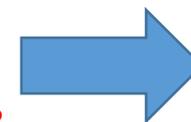


Hors dynamisme, la revalorisation des bases de fiscalité sera de **+7,1% en 2023** conformément à la règle de revalorisation des bases

la fiscalité directe-**La dynamique bouscataise** de la TF

EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES NETTES D'IMPOSITION

	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Base nette TH	-46,3%	0,7%	1,0%	1,0%	-95,6%	0,0%
Base nette FB	0,5%	-0,2%	-0,8%	1,6%	-0,1%	1,8%
Base nette FNB	0,7%	45,9%	3,7%	0,0%	-26,8%	-6,4%



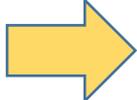
L'évolution dynamique est estimée à **+0,5% en 2023**

11. Les recettes fiscales

la fiscalité directe – **taux foncier bâti-taux**

Année 2022 - Taux d'impositions à la TFPB, TFPNB et taux de majorations à la THRS				
	Taux de TFPB	Taux de TFPNB	Taux de THRS (Voté pour 2021)	Taux de majoration THRS
Ambarès et Lagrave	48,50%	87,10%	20,19%	Non voté
Ambès	36,17%	33,72%	12,46%	Non voté
Artigues près Bordeaux	44,32%	59,71%	18,56%	Non voté
Bassens	41,53%	32,37%	20,95%	Non voté
Bègles	51,37%	82,60%	25,01%	30%
Blanquefort	40,84%	49,76%	17,73%	Non voté
Bordeaux	46,38%	90,01%	24,13%	60%
Bouliac	46,17%	87,81%	17,06%	Non voté
Le Bouscat	49,00%	61,87%	21,18%	20%
Bruges	49,79%	71,20%	22,33%	Non voté
Carbon Blanc	54,38%	56,15%	18,24%	Non voté
Cenon	53,63%	67,95%	25,97%	20%
Eysines	46,00%	66,82%	21,06%	Non voté
Floirac	61,19%	77,66%	23,23%	Non voté
Gradignan	50,23%	95,40%	23,39%	Non voté
Le Haillan	48,42%	62,35%	19,97%	Non voté
Lormont	48,58%	76,52%	21,31%	Non voté
Martignas sur Jalle	44,69%	47,84%	20,26%	Non voté
Mérignac	46,18%	60,65%	20,74%	20%
Parempuyre	45,74%	67,46%	23,42%	Non voté
Pessac	47,38%	53,23%	22,59%	20%
St Aubin de Médoc	41,66%	56,03%	21,65%	Non voté
St Louis de Montferrand	44,61%	82,70%	19,57%	Non voté
St Médard en Jalles	44,72%	66,44%	18,84%	30%
St Vincent de Paul	37,87%	47,47%	15,33%	Non voté
Le Taillan Médoc	47,46%	70,73%	22,04%	Non voté
Talence	49,69%	56,70%	23,03%	Non voté
Villenave d'Ornon	47,67%	82,82%	23,64%	Non voté

Outre la ville du Bouscat, une hausse du taux de foncier bâti a été pratiquée en 2022 par:
 Floirac: +15% ;
 Artigues près bordeaux: +7,5%



En 2023 la ville ne proposera pas d'augmentation des taux de fiscalité.

Face à une situation économique difficile, la ville doit préserver en priorité son épargne

Les recettes :

L'augmentation des taux de fiscalité en 2022 a permis d'atténuer l'impact de la crise économique.

Cette hausse ne sera pas renouvelée.

La revalorisation des bases forfaitaires de +7,1% sera une aide importante pour l'optimisation du produit fiscal.

Cette situation oblige à une nouvelle réflexion sur l'optimisation des recettes pour préserver l'objectif défini en 2022 de reconstituer une épargne nette proche d'un million d'euros et ainsi pérenniser la santé financière de la commune.

Les principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement du BP 2023 :

- « Stabilité » des produits de service,
- Maintien des taux de fiscalité,
- Prévisions prudentes des droits de mutation,
- Stabilité de la DGF.

Les dépenses :

La pression inflationniste aura un impact fort en 2023 sur l'évolution des charges de fonctionnement.

- Charges à caractère général en forte augmentation en particulier énergie
- Les charges de personnel en hausse du fait des recrutements programmés et de l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et du glissement GVT . Prise en compte d'une provision « hausse indice »
- Des frais financiers en légère hausse du fait de la hausse des taux subis avec la souscription de l'emprunt 2022.

12 . Les orientations budgétaires globales – Section d'investissement

- **Un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement en hausse à 3,9 M€**
- **Des subventions importantes attendues en 2023 (0,61 M€) et sur les années suivantes 2024-2026 (5,4 M€)**
- **Un recours à l'emprunt maîtrisé en fonction de l'avancement des différents projets : 3,1 M€ en 2023 (permis par les bons excédents de fonctionnement de 2022)**

III – ANNEXES

1. **Situation des finances publiques**
2. **Mesures en faveur des collectivités locales-
PLF 2023**
3. **Enjeu de la maîtrise de la dépense publique**
4. **La fiscalité locale**

1- SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

1a-Situation des finances publiques aujourd'hui

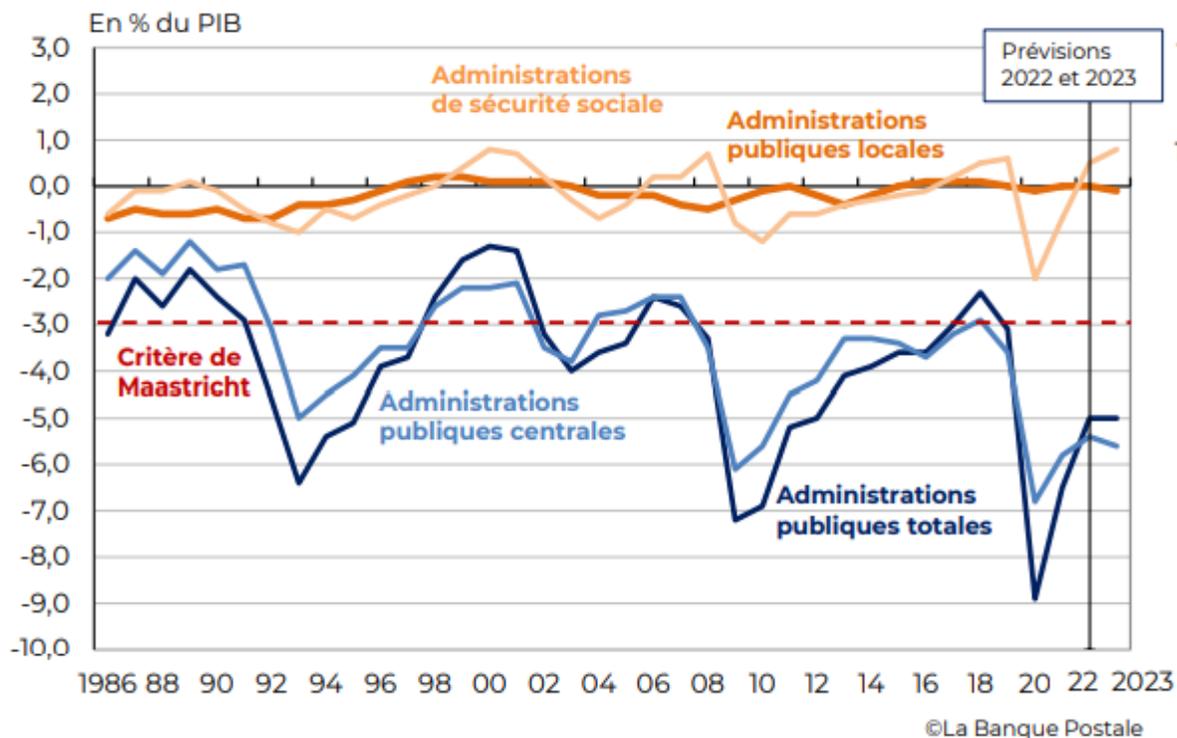
1b-Comparatif sur la zone euro

1c-Situation des finances des 28 communes de Bordeaux Métropole

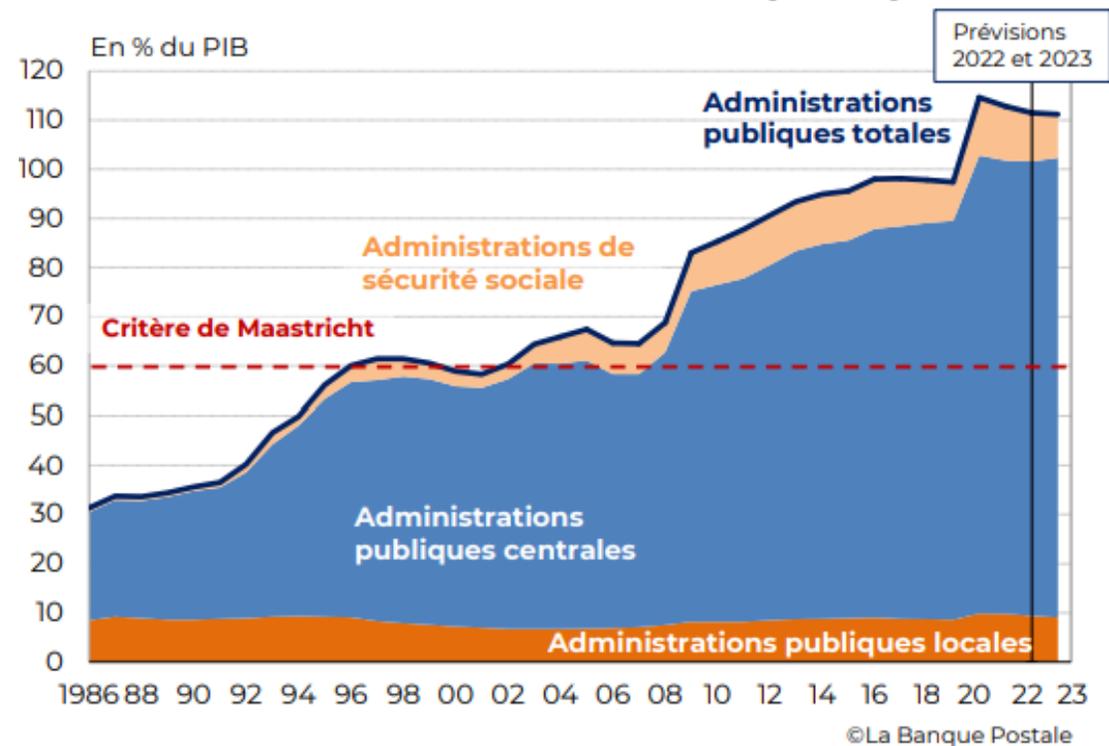
1a-La situation des finances publiques

La situation des finances publiques à ce jour reste préoccupante.

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



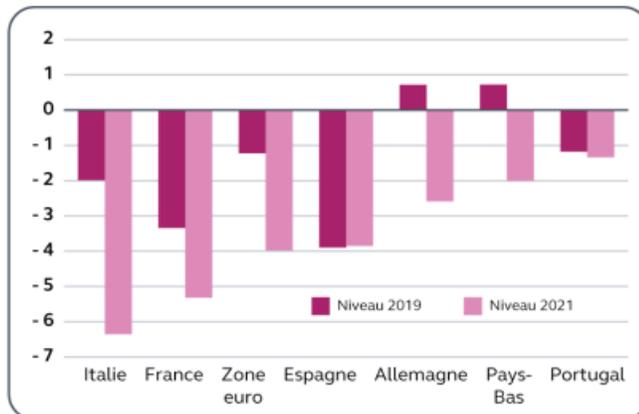
1b-Comparatif avec la zone euro

Au vu des critères de Maastricht, la France est à ce jour en très mauvaise position au sein des pays européens .

Le déficit public, qui a doublé par rapport à 2019 (à 6,4 % du PIB en 2021 contre 3,1 % du PIB en 2019), se situe parmi les plus dégradés des pays de la zone euro (avec un écart de près de 1,5 point par rapport à la moyenne de la zone euro et de près de 3 points par rapport à l'Allemagne).



Graphique n° 11 : solde structurel de la France et de ses principaux partenaires de la zone euro en 2019 et 2021 (en points de PIB potentiel)

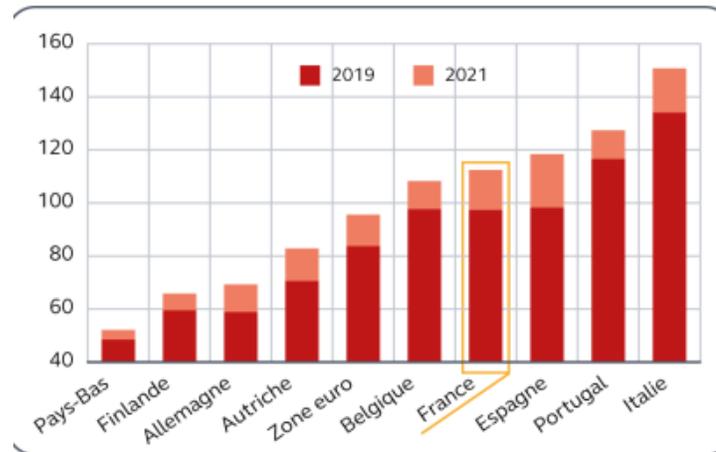


Source : Cour des comptes à partir des données de la Commission européenne (prévisions de mai 2022)

La moitié des pays de la zone euro (représentant près de 45 % de son PIB) conservent un ratio de dette publique inférieur à 70 % du PIB, seuil que la France a franchi en 2009, année de la récession due à la crise financière.



Graphique n° 12 : ratio de dette publique de la France et de ses principaux partenaires de la zone euro en 2019 et 2021 (en points de PIB)

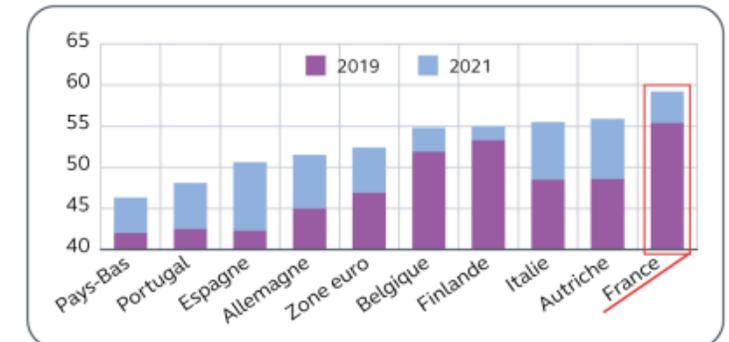


Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat (avril 2022)

le ratio de dépenses publiques en points de PIB est le plus élevé de la zone euro en 2021, à près de 60 % du PIB.



Graphique n° 10 : ratio de dépense publique de la France et de ses partenaires de la zone euro en 2019 et 2021 (en points de PIB)



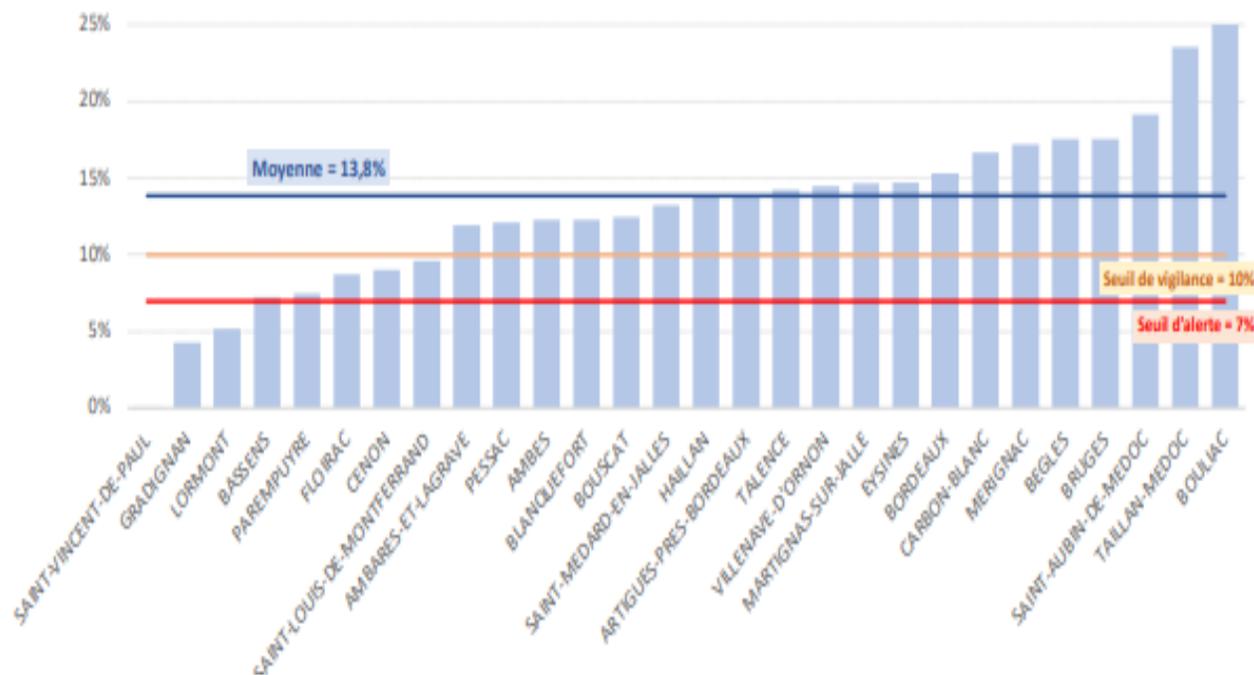
Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat (avril 2022)

1c-La situation des finances des 28 communes de Bordeaux Métropole (à fin 2021-étude KLOPFER)

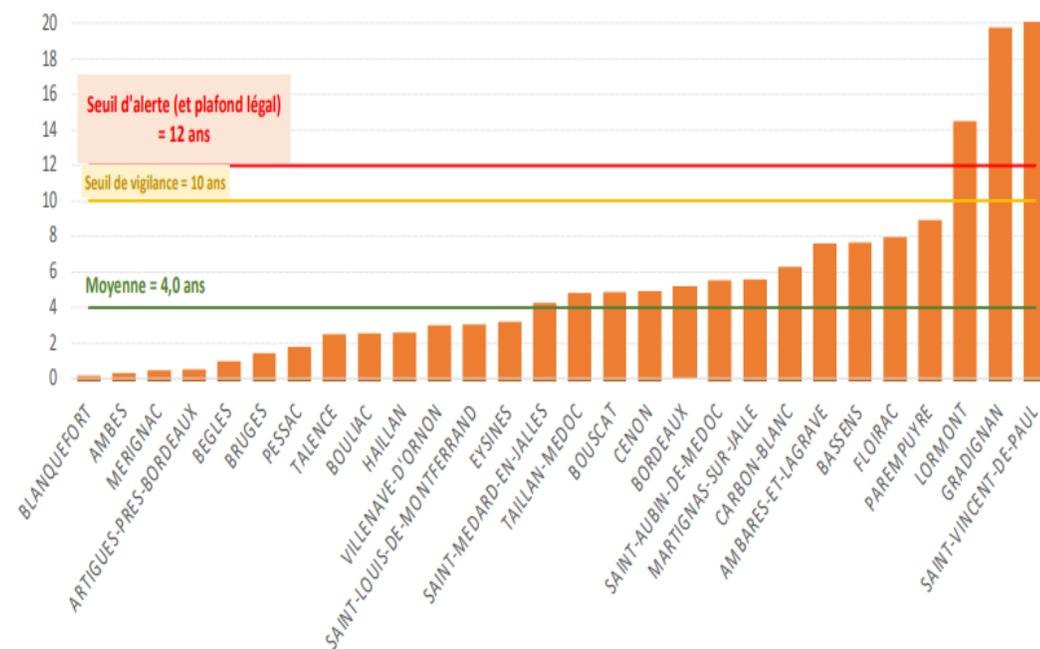
En 2021, les communes du territoire de Bordeaux Métropole présentent en moyenne une situation financière satisfaisante.



Taux d'épargne brute 2021 des communes membres



Capacité de désendettement 2021 des communes membres



2-MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES– PLF 2023

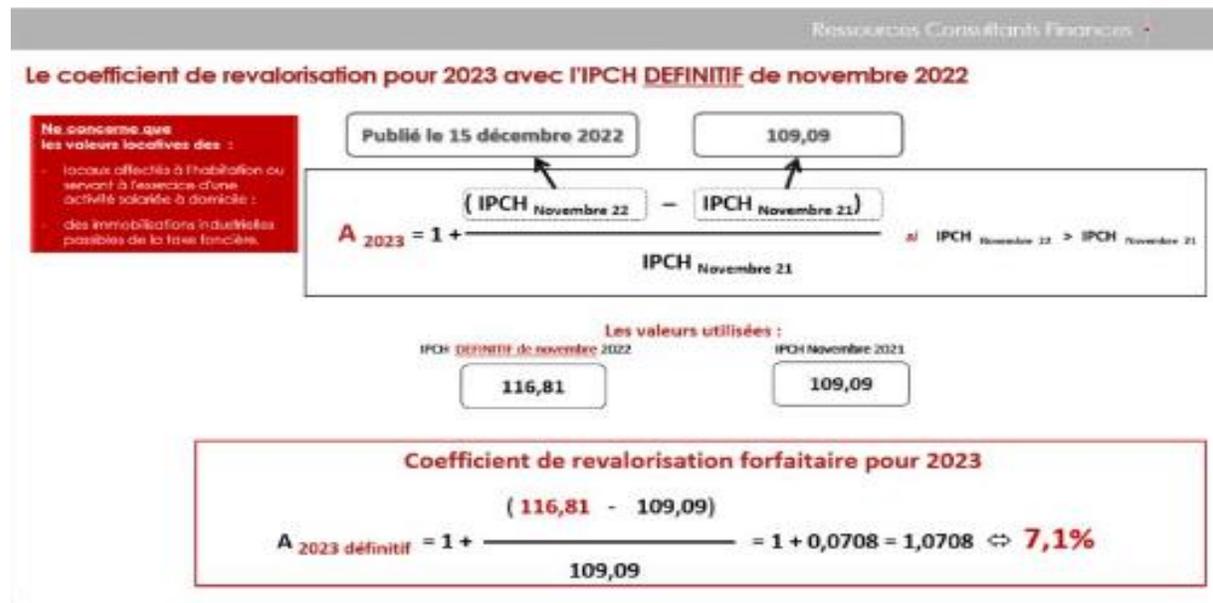
La loi de finances 2023

Coefficient de revalorisation des bases fiscales

Comment sont revalorisées les valeurs locatives ?

Depuis la loi de finances pour 2017, avec première application en 2018, un mécanisme de révision « automatique » des bases fiscales a été introduit. Le coefficient d'actualisation est basé sur le dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), éventuellement majoré (par la variation de l'indice des prix harmonisés à la consommation lorsqu'elle est positive).

Les valeurs foncières des locaux industriels et commerciaux (FB et CFE) relèvent, quant à elles d'un régime propre de réévaluation sur des bases réelles de référence.



L'amendement adopté lors de la 1ere lecture à l'assemblée nationale qui plafonnait à 3,5 % la revalorisation des valeurs locatives utilisées pour le calcul des taxes foncières a été finalement rejeté dans le projet définitif

La loi de finances 2023

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 sont d'un montant de 45,6 Md€.

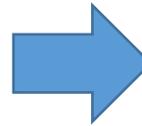
la dotation globale de fonctionnement est stabilisée.

Cette évolution s'explique pour l'essentiel par :

-le versement de la dotation exceptionnelle de soutien pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique instituée par loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (+430 M€)

-la croissance anticipée de +200 M€ du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée;

-l'augmentation prévisionnelle de +183 M€ du PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions



(En euros)

Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement.....	26 931 362 549
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	5 273 878
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 700 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	628 109 980
Dotation élu local.....	108 506 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse.....	
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse.....	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion.....	433 823 677
Dotation départementale d'équipement des collèges.....	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire.....	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ..	2 875 213 735
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle.....	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants.....	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte.....	107 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires.....	6 822 000
Dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle.....	284 278 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.....	122 559 085
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française	90 552 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	3 825 351 987
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2022, pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	430 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	1 500 000 000
Total	45 590 013 253

La loi de finances 2023

péréquation- dotations et réforme des indicateurs

La loi de finances pour 2021 a mis en œuvre une grande réforme avec la suppression de la Taxe d'Habitation et la création d'un nouveau panier de ressources en compensation (transfert de la part départementale de la TFB aux communes et affectation de fractions de TVA aux intercommunalités et départements)

POUR RAPPEL

- Le potentiel financier des communes est élargi à de nouvelles ressources fiscales (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- l'effort fiscal est simplifié en étant recentré sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune, rapportées à ce qu'elles représenteraient avec les taux moyens d'imposition ;
- Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations et neutraliser les effets de cette réforme, le gouvernement étend jusqu'en 2028 la fraction de correction permettant le lissage des modifications.

Pour 2023, le poids de la péréquation dans la DGF sera accrue.
L'augmentation proposée s'élève à + 320 M€



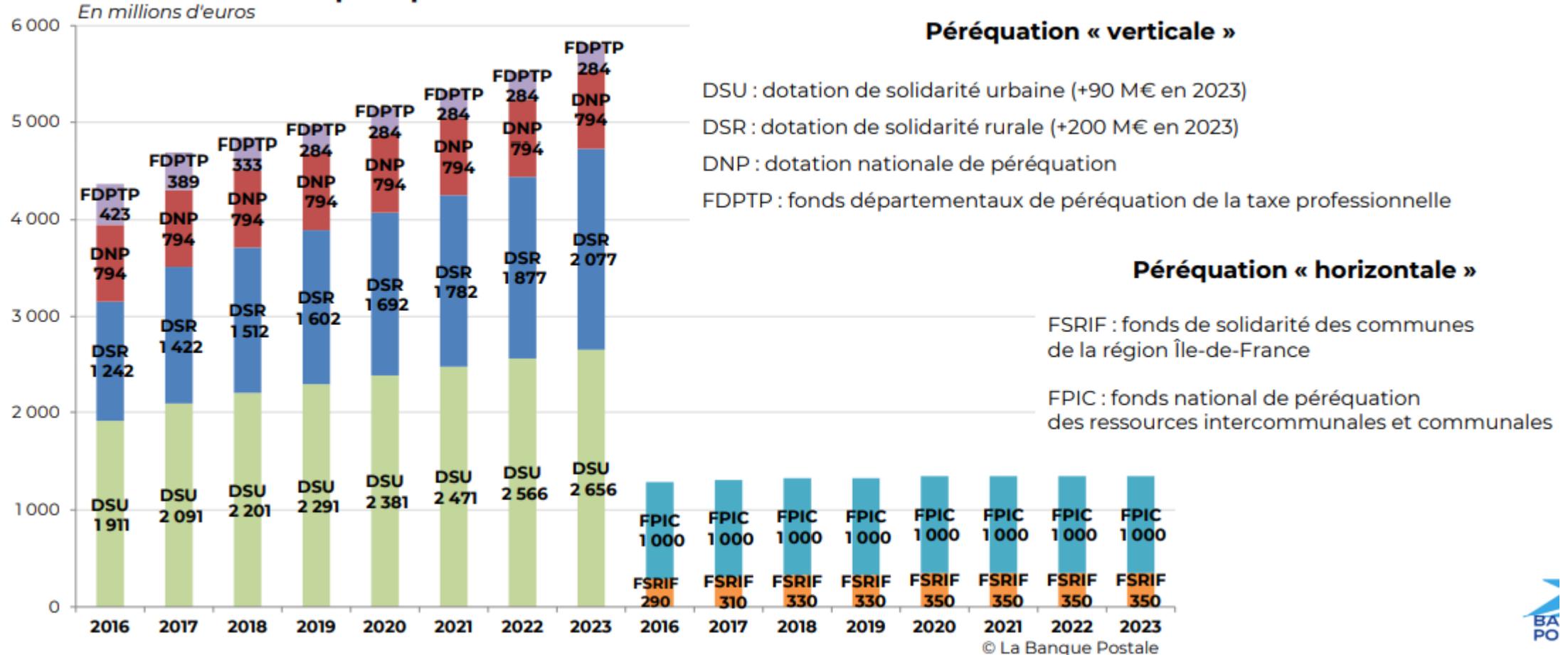
en M€	Besoin de financement				
	2019	2020	2021	2022	2023
Abondement de la DSU	90	90	90	95	90
Abondement de la DSR	90	90	90	95	200
Financement de la croissance démographique des communes	29	9	30	34	34
Abondement de la dotation d'intercommunalité et rebasage	65	31	30	30	30
Montant total à financer	274	220	240	254	354

Sources du financement	Sources du financement				
	2019	2020	2021	2022	2023
Ecrêtement péréqué de la dotation forfaitaire	172	134	142	155	0
Réduction uniforme de la dotation de compensation	102	86	98	99	34
Abondement Budget de l'Etat					320
Financements totaux	274	220	240	254	354

La loi de finances 2023 péréquation- dotations

La loi de finances 2023 confirme de ce fait la volonté par l'Etat depuis plusieurs années de renforcer la péréquation notamment verticale

La péréquation au sein du bloc communal



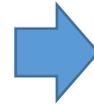
La loi de finances 2023

poursuite du soutien à l'investissement local

La loi de finances pour 2023 poursuit le soutien à l'investissement local

Il existe 3 dotations classiques de soutien à l'investissement local des communes :

- **la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, mise en place en 2016 en vue de renforcer le soutien apporté par l'État à l'investissement local. Les projets d'investissement éligibles sont ceux qui sont dotés d'un caractère structurant, susceptibles d'être engagés rapidement et d'obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local.
- **la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**. Elle répond aux besoins d'équipement, permettant ainsi le démarrage de projets subventionnés dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique.;
- **la dotation politique de la ville (DPV)**, créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009. Elle est destinée aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains;



Poursuite du soutien à l'investissement local

+1,046 Mds€ pour la DETR

+150 M€ pour la DPV

+570 M€ pour la DSIL

La loi de finances 2023 - Prolongation filet de sécurité (détail chiffré)

FILET DE SECURITE 2022

33

33069 Le Bouscat

	2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors C/775, C/776, C/777 et C/78)	31 635 320 €
- Dépenses réelles de fonctionnement (hors C/675, C/676 et C/68)	28 435 438 €
= Epargne brute (budget principal)	3 199 883 €

Taux d'évolution de l'épargne brute :

Taux d'épargne brute 2021 10,1% ok (

Variation 2021-2022

Baisse "minimale" de l'épargne brute entre 2021 et 2022

-799 971 €

-25,0%

ok (<-25%)

2022
?
?
2 399 912 €

Epargne brute 2022 "maximale"
(pour être éligible à l'article 14 LFR 2022)

FILET DE SECURITE 2023

Le respect du critère de la baisse de l'épargne brute en 2023 dépend à la fois des résultats de l'exercice 2023 et du point de référence initial qu'est l'épargne brute 2022.

L'éligibilité au filet de sécurité dépendra fortement des inscriptions budgétaires 2023

Dans un scénario pessimiste, le CA 2022 ferait apparaître une épargne brute de 3,1 M€ en stagnation par rapport à 2021

LA VILLE NE DEVRAIT PAS BENEFICIER DU FILET DE SECURITE 2022

3-ENJEU DE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Dépenses publiques locales

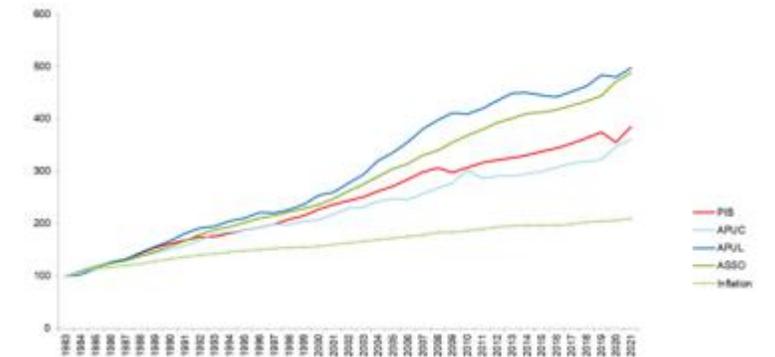
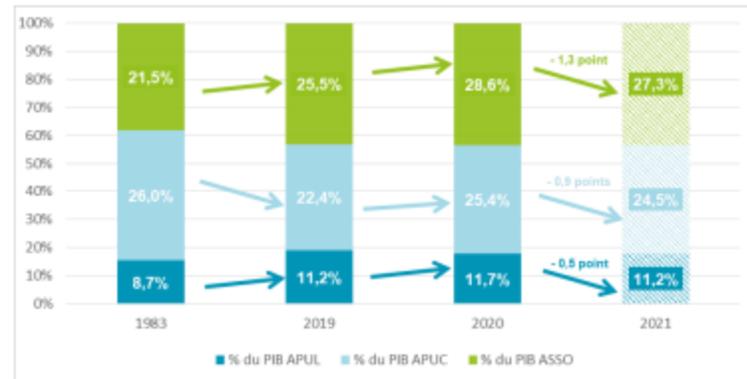
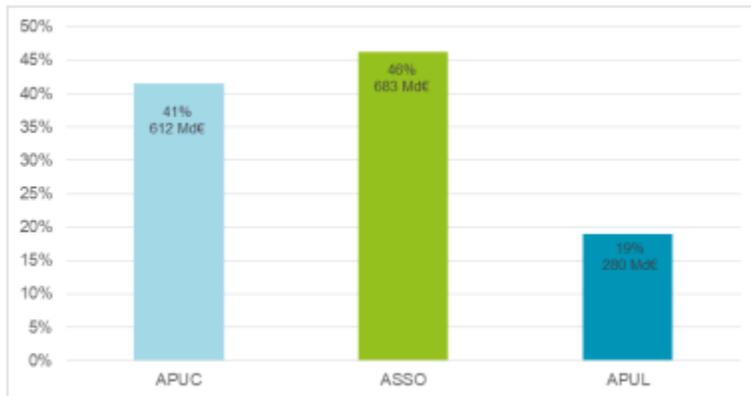
enjeu majeur de maîtrise

La maîtrise des dépenses publiques locales constitue un enjeu majeur pour l'avenir des finances publiques

En 2021, les dépenses des administrations publiques locales (APUL) s'élèvent à 280 Md€ en comptabilité nationale et représentent 19 % de la dépense publique totale

Leur part dans le produit intérieur brut (PIB) a crû de plus de 2,5 points sur cette période, pour atteindre 11,2 % du PIB en 2021

les dépenses des APUL ont augmenté à un rythme annuel moyen plus soutenu que celui du PIB (+ 4,3 % contre + 3,64 % par an en moyenne entre 1983 et 2021), mais aussi plus rapidement que les dépenses des autres administrations publiques (+ 3,4 % par an pour les APUC et + 4,26 % pour les ASSO)



Dépenses publiques locales

dépenses de fonctionnement-enjeu majeur de maîtrise

Cet enjeu porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement des APUL ont progressé trois fois plus rapidement que leurs dépenses d'investissement. En 2020, les dépenses de fonctionnement représentent 81 % de la dépense totale des APUL et celles d'investissement 19 %.

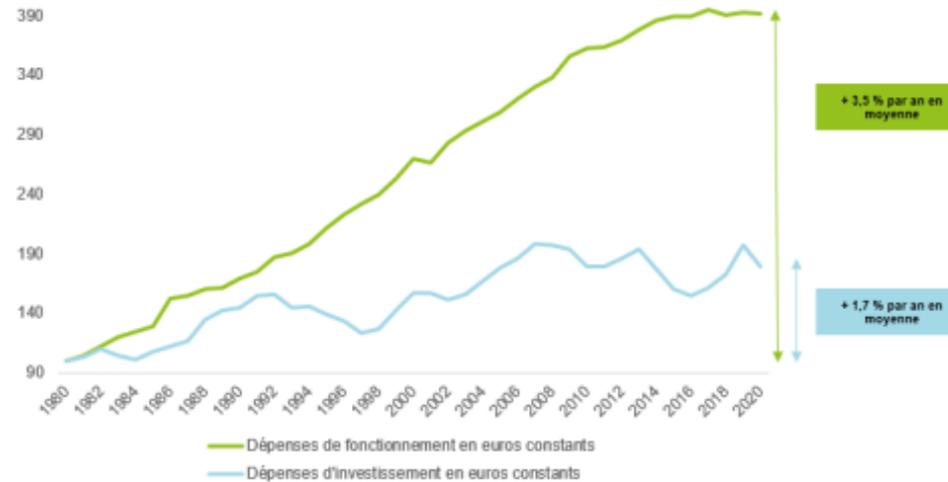


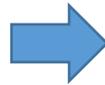
Figure I-A-1-4 : Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en volume (base 100 en 1980)

Source : DGCL, Les collectivités locales en chiffres 2021

Dépenses publiques locales

enjeu majeur de maîtrise

Le PLF 2023 a fixé un seuil de déficit public autour de 5% pour 2023.



(En % du PIB sauf mention contraire)

	2021	2022	2023	2023
Loi de finances initiale pour 2023				LPFP 2023-2027
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) <i>(en points de PIB potentiel)</i> ..	-5,1	-4,2	-4,0	-4,0
Solde conjoncturel (2).....	-1,4	-0,6	-0,8	-0,8
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) <i>(en points de PIB potentiel)</i>	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	-6,5	-5,0	-5,0	-5,0
Dette au sens de Maastricht	112,8	111,6	111,2	111,2
Taux de prélèvements obligatoires <i>(y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)</i> ..	44,3	45,2	44,9	44,7
Dépense publique <i>(hors crédits d'impôt)</i>	58,4	57,7	56,9	56,6
Dépense publique <i>(hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)</i>	1 461	1 523	1 572	1 564
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume <i>(en %)</i> (*)	2,6	-1,1	-1,1	-1,5

Le projet de loi de programmation des finances publiques a été rejeté en première lecture à l'Assemblée nationale le 25 octobre dernier.

La maîtrise de la dépense publique est désormais un enjeu majeur pour les prochaines années

La loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2023 à 2027 reconduit l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités locales.

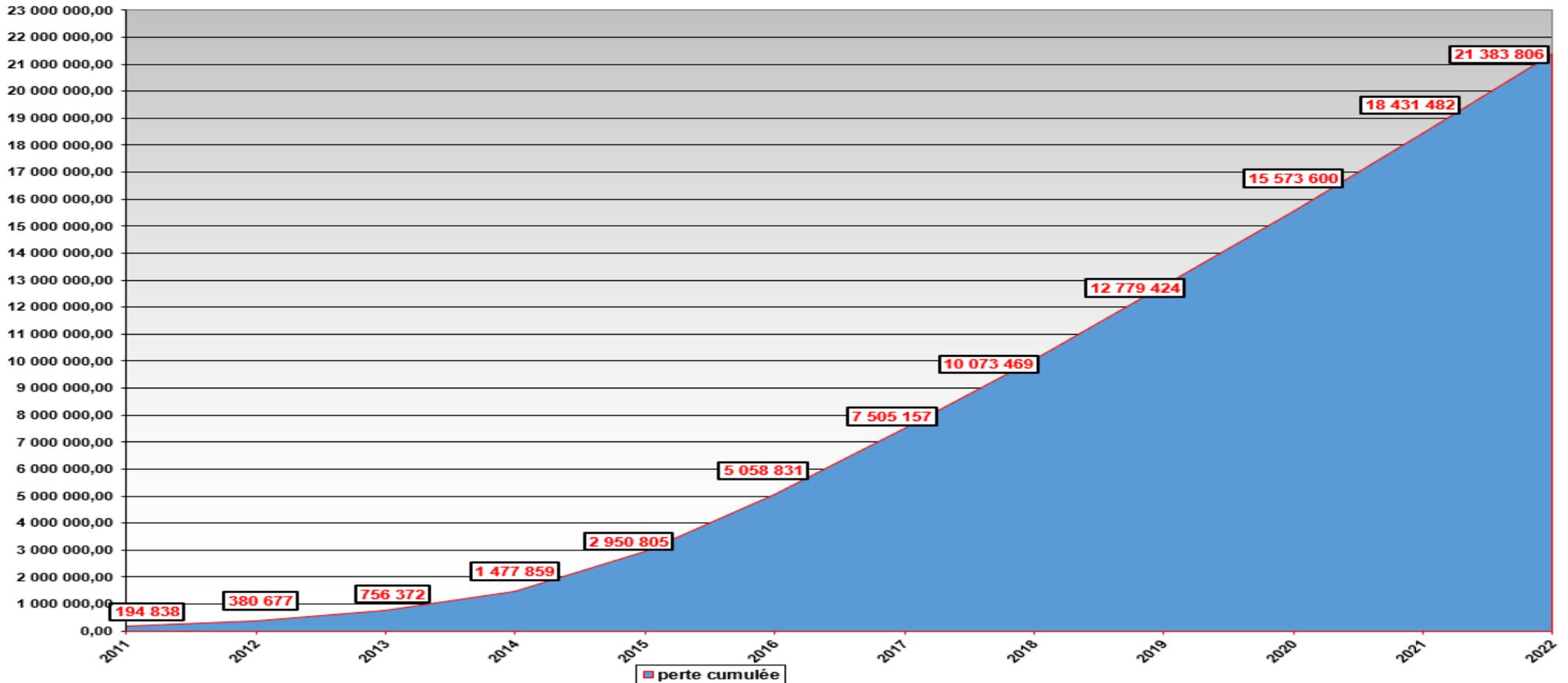
Il correspond à la limitation de la progression des DRF au niveau du taux de l'inflation minoré de 0,5 pts

	2023	2024	2025	2026	2027
Plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre	3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,3 %

Figure 33 : Plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre
Source : PLPFP 2023-2027

Pertes de dotations cumulées depuis 2010 DGF + DSU (avant 2015) + DNP (avant 2019)

PERTE FINANCIERE DOTATIONS



4- LA FISCALITE LOCALE

4a-Rappel de la réforme

4b-Poids de la fiscalité locale (sur les 5 communes du PTO)

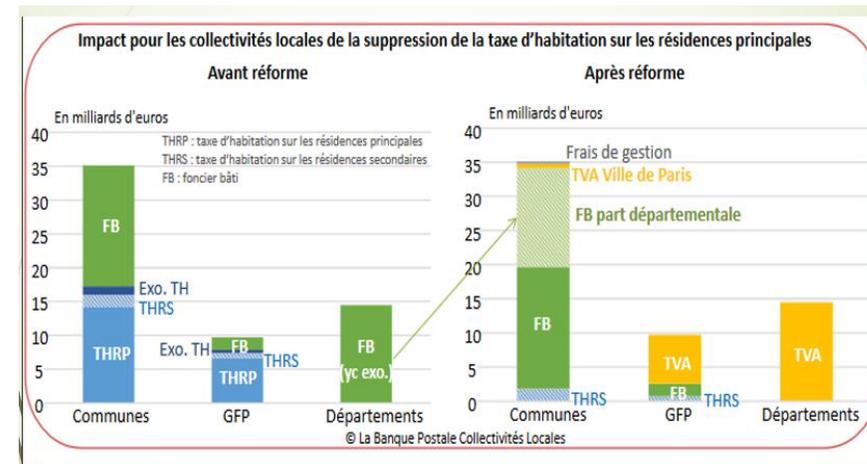
4c-Fiscalité indirecte-dynamisme des DMTO

4a-Le rappel de la réforme de la TH

La LFI pour 2020 a prévu une suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Cette réforme a permis à 80 % des Français, soit 17,6 millions de foyers, de ne plus payer cet impôt dès 2020

La suppression de cet impôt, qui représente une perte de 23 Md€ pour les collectivités du bloc communal, leur est intégralement compensée depuis l'année 2021. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revient dorénavant aux communes.

La taxe foncière est intégralement affectée au bloc communal



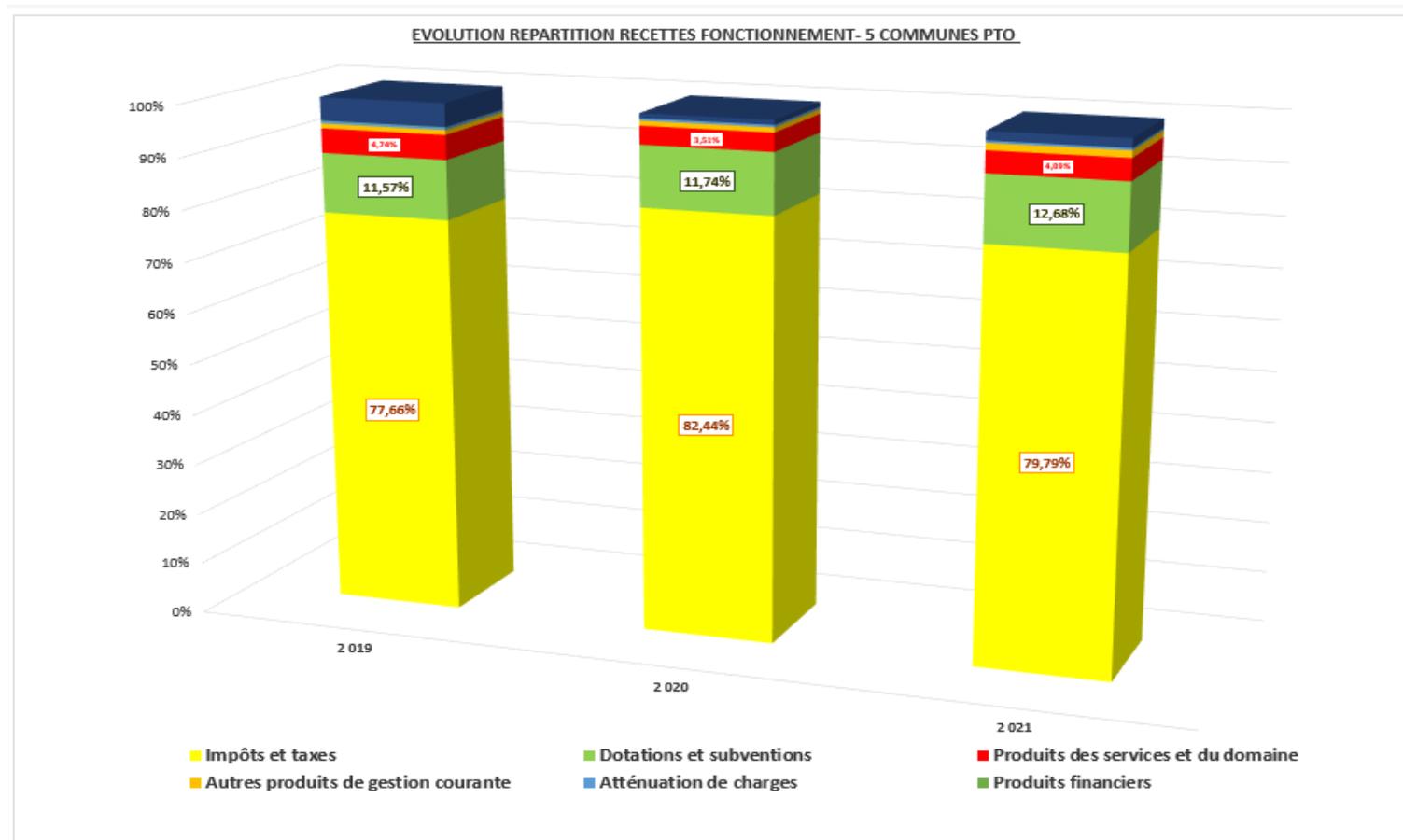
Un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux communes. Ce coefficient correcteur s'applique chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évolue dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB

« ce mécanisme correcteur participe à la tendance globale de déterritorialisation des ressources. Le fait qu'une partie des impositions levées sur un territoire le quittent, bien qu'il s'agisse d'un transfert parfaitement justifié, n'en reste pas moins de nature à rendre moins intelligible l'impôt local. » France Urbaine

4b-Le poids de la fiscalité sur les 5 communes ayant mutualisé la compétences finances à Bordeaux Métropole -PTO

Sur le périmètre du Pôle territorial Ouest pour les communes qui ont mutualisées la compétence finances, la fiscalité reste une recette prépondérante.

La fiscalité directe et indirecte de 2017 à 2021 représente en moyenne 79,52% sur les 5 communes du PTO



RECETTES	2 019	2 020	2 021
Produits des services et du domaine	4,74%	3,51%	4,09%
Impôts et taxes	77,66%	82,44%	79,79%
Dotations et subventions	11,57%	11,74%	12,68%
Autres produits de gestion courante	0,94%	0,95%	1,31%
Atténuation de charges	0,49%	0,45%	0,42%
Total des recettes de gestion	95,40%	99,08%	98,29%
Produits financiers	0,05%	0,00%	0,00%
Produits exceptionnels	4,55%	0,92%	1,71%

4c-La fiscalité indirecte

Dynamisme des DMTO

Le dynamisme de la fiscalité se constate dans ses composantes propres notamment les droits de mutation

Au niveau national, les assiettes DMTO de droit commun (auxquelles s'applique le taux départemental de 3,8% ou 4,5%) de décembre 2022 sont supérieures de 2,6% à celles de décembre 2021. (après une progression de +9% l'an dernier)
On constate toutefois une progression plus lente sur le 2eme semestre.

